



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°650 DU JEUDI 30 MAI 2024



LABELS FFF-CA

VINGT PROJETS PRESENTES CETTE SAISON

Il y avait une effervescence inhabituelle mardi, mercredi et jeudi dernier dans les locaux du District, à Gerland, plutôt habitués aux trafics intenses des lundis...

Et pour cause, les trois jours ont vu le défilé des vingt clubs inscrits dans la démarche Label FFF-CA cette saison : renouvellement pour certains, nouvelle demande pour d'autres.

Sous la houlette de Elabo Elloh (CTD DAP et responsable du dossier Label), tous étaient venus présenter leurs projets (jeunes, féminines ou futsal) aux membres du jury dirigé par Christian Scheiwe, le président de la Commission Technique et des Jeunes (CTJ) et de la commission Label.

Les vingt et leurs comités de pilotage Label ont présenté le fruit de leurs travaux aux membres d'un jury composé pour chacun d'au moins un membre de la CTJ, d'un membre du Comité directeur et d'un président de groupement, avant d'être questionnés par les auditeurs.

L'ensemble des membres du jury, soit quatorze personnes, s'est ensuite réuni pour débattre de tous les vingt projets présentés et émettre un avis. Les autres clubs déjà labellisés restent suivis et ont aussi été abordés.

S'en suivront les validations (ou pas) par le Comité Directeur du District, avant celles de la Ligue et de la LFA pour un verdict attendu fin juin début juillet.

LES 20 CLUBS RECUS :

USM Meyzieu, FC Saint-Cyr Collonges, Caluire SC, Lyon Moulin à Vent Futsal, PLVPB Futsal, ALF Futsal, AS Craponne, FC Chaponnay-Marennnes, SCOL, SC Bron-Terraillon, FC Lyon-Croix Rousse, FC Lyon, ES Charly, FC Franc-Lyonnais, AS Ecully, FC SO69, AS Saint-Martin en Haut, FC DOMTAC, Beaujolais Foot et USEL Foot

Denis DUPONT



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03
secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN

Secrétaire Adjointe : Martine GRANOTTIER

Présent : Serge GOURDAIN

➡ INFORMATION AUX CLUBS

Lors de l'AG du district du 22 juin 2024 à **Régnié Durette**, nous souhaitons rendre hommage à tous nos disparus, dirigeants, joueurs ou membres historiques de votre club décédé durant cette année civile.

Pour se faire, je vous demande d'envoyer par mail secretariat@lyon-rhone.fff.fr une photo avec le nom, prénom et la fonction occupée dans votre club de la personne décédée.

➡ INVITATIONS

FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES : Le Foot Salle Civrieux d'Azergues invite le district de **Lyon et du Rhône de football** pour ses 25 ans d'existence le samedi **1er juin 2024** lors du tournoi interentreprise annuel du club à partir de 11h15 pour la remise des coups de cœurs et le vin d'honneur. **Arsène MEYER** président du DLR vous remercie pour votre invitation et sera représenté par notre Président-Délégué **Bernard Courrier**.

A.S. ECULLY F : Le club d'Ecully invite le **district de Lyon et du Rhône de Football** à inaugurer son nouveau synthétique le **samedi 1 juin à 11h00** au Stade **Camille Ninel** à Ecully (2 rue Jean Rigaud, 69130 Ecully).

Arsène MEYER président du DLR vous remercie pour votre invitation et sera représenté par monsieur **Patrick Pinti** trésorier général du district

CHAZAY FC : Le club de Chazay **Football Club** invite le **district de Lyon et du Rhône de Football** et le Groupement Beaujolais au verre de l'amitié à 12h,00 lors du Challenge Esprit Club qui se déroulera sur la journée du **samedi 01 juin 2024** stade **Joseph Magat**. Ce Challenge consiste en un tournoi autour de 3 catégories : U9 / U11 / U13.

Arsène MEYER président du DLR vous remercie pour votre invitation sera représenté par madame **Simone Boisset** présidente du groupement beaujolais.

SATOLAS- ET – BONCE : **Christine Sadin**, maire, Vice-Présidente de la Capi et les membres du Conseil Municipal invite le **district de Lyon et du Rhône de Football** à inaugurer son nouveau terrain synthétique et de la Tribune le **samedi 8 juin** à partir de 9h au stade **Lucien Benoit**, Montée des Lurons. **Arsène MEYER** président du DLR vous remercie pour votre invitation déjà pris à cette date par une Assemblée de la FFF il sera représenté par monsieur **Serge Gourdain** secrétaire général du district.

➡ COUPE DE FRANCE

Arsène Meyer président du District de Lyon et du Rhône de Football, **les élus du Comité Directeur, les membres des Commissions**, ainsi que **les salariés** félicitent l'équipe de **l'OLYMPIQUE LYON** pour leur parcours en CDF.

➡ LIGUE D1 ARKEMA

Les féminines de l'Olympique Lyonnais ont coiffé vendredi soir leur dix-septième couronne de championnes de France, leur troisième consécutive (2022, 2023, 2024). Elles se sont offert un sacre à domicile, au Groupama Stadium, grâce à leur victoire (2-1) contre le Paris Saint-Germain, en finale de la 50ème édition de la D1 Arkema, avec deux buts de **Delphine Cascarino** (18e) et **Kadidiatou Diani** (22e) en première période. Ce succès permet à l'équipe rhodanienne de décrocher sa qualification pour la phase de groupes de la prochaine Ligue des champions. **Arsène Meyer** président du District de Lyon et du Rhône de Football, **les élus du Comité Directeur, les membres des Commissions**, ainsi que **les salariés** félicitent les **Féminines de l'OLYMPIQUE LYON** pour le 17^{ème} titre de championnes de France.



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

NOS FELICITATIONS

Arsène Meyer président du DLR et L'ensemble District de Lyon et du Rhône de Football félicite l'**Olympique Lyon Féminine** pour leur parcours en **Champion's League**.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Tél 04 72 76 01 01
district@lyon-rhone.fff.fr

COMPTE RENDU REUNION DU 27/05/2024

Présent : A. MONTERO (Président)

Assiste : AL. RICHARD

Election du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône de Football

Au terme du délai de dépôt des candidatures à l'élection du Comité Directeur, soit le jeudi 23 mai 2024 minuit, **seule la liste « 24/28 vivons le Foot Ensemble » déposée par le tête de liste Arsène MEYER a été reçue.**

Après examen du dossier en date du 29 avril 2024, il s'avère que celle-ci est conforme tant sur la forme que sur le fond aux Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football et à la procédure requise par les textes fédéraux.

En conséquence de quoi, la Commission de surveillance des opérations électorales déclare valide la candidature de la liste « 24/28 vivons le Foot Ensemble ».

Composition de la liste « 24/28 vivons le Foot Ensemble » déposée par le tête de liste Arsène MEYER.

Les noms surlignés en jaune sont les représentants des familles en l'occurrence Educateur, Arbitre et Médecin.

N°	Fonction	NOM	Prénom	S	Mail
1	Président	MEYER	Arsène	M	ameyer@lyon-rhone.fff.fr
2	Président-Délégué	COURRIER	Bernard	M	bcourrier@lyon-rhone.fff.fr
3	Vice-Président	CHABAUD	Laurent	M	laurentchabaud@orange.fr
4	Vice-Président	SCHEIWE	Christian	M	christianscheiwe@orange.fr
5	Vice-Président	TOUATI	Lakhdar	M	lakhdartouati@orange.fr
6	Secrétaire Gal	GOURDAIN	Serge	M	sergegourdain@orange.fr
7	Secrétaire adjointe	GRANOTTIER	Martine	F	martinegranottier@orange.fr
8	Trésorier	PINTI	Patrick	M	patrickpinti@orange.fr
9	Trésorier adjoint	BALANDRAS	Franck	M	franckbalandras@orange.fr
10	Membre	ANDRE	Roger	M	rogerandre@orange.fr
11	Membre	DI STEFANO	Annick	F	annickdi stefano@orange.fr
12	Membre	GRAU	Eric	M	ericgrau@orange.fr
13	Membre	LABROUSSE	Charlaine	F	charlainelabrousse@orange.fr
14	Membre	MORCILLO	Christophe	M	christophemorcillo@orange.fr
15	Membre	NOVENT	Christian	M	christiannovent@orange.fr
16	Membre	TOUZET	Lionel	M	lioneltouzet@orange.fr
17	Médecin	DBOUK	Claude Jad	M	iad.dbouk51@gmail.com
18	Membre	STOICA	Stéphanie	F	stephanie.stoica@proplast-export.com
19	Membre	COSTANZA	Laurent	M	laurentcostanza83@gmail.com
20	Membre	KEROUANI	Hocine	M	h.kerouani@gmail.com
21	Membre	SAKET	Salima	F	saketsalima@yahoo.fr
22	Membre	DOS SANTOS MOREIRA D	Sylvie	F	slycarl@hotmail.fr
23	Membre	LAGRANGE	Virginie	F	virginie042302@gmail.com



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

Trésorier Général : Patrick PINTI

Trésorier Adjoint : Franck BALANDRAS

➡ RELEVES N°1 ET N°2

Clubs suspendus depuis le 12 décembre 2023. Nous vous remercions de régulariser votre situation le plus rapidement possible.

Clubs Loisirs : 890614 ASC MEDITERRANNEE

➡ RELEVÉ N°3

Clubs suspendus depuis le 25 mars 2024. Nous vous remercions de régulariser votre situation le plus rapidement possible.

Clubs Libre : 560999 ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEURBANNE

Clubs Futsal : 590456 LYON 6 FUTSAL

➡ RELEVÉ N°4

Pour des questions de simplicité, il a été demandé à tous les Clubs de consulter l'état de leur compte sur Footclubs et de régler le montant indiqué au plus tard le 2 mai 2024.

En date du 2 mai 2024, certains Clubs n'étaient pas à jour de règlement. Un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'au 15 mai 2024 et un dernier jusqu'au 27 mai 2024.

A ce jour, les Clubs ci-dessous n'ont toujours pas réglé, toutes leurs équipes sont donc suspendues (application du forfait - match perdu).

Clubs Libres

564593 FC LYON CROIX ROUSSE
564706 OLYMPIQUE DE DECINES

Clubs Futsal

553627 FC CHAVANOZ
563893 ATHLETIC CLUB D'OULLINS
560150 AC MEYZIEU
564190 VAULX UNITED



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

Présidente : Martine GRANOTTIER (Présente) **Membre représentant des clubs :** Laurent COSTANZA (Présent)

Secrétaire : Lucien SINA (Présent)

Membres du CD : Laurent CHABAUD - Serge GOURDAIN –Alain RODRIGUEZ

Représentant des commissions : Thierry PESTRITTO

➔ RAPPORTS DELEGUES SURPRISES

Rencontres des 25 et 26 mai 2024

- **ACH / SUD LYONNAIS F – U17 – D2 – Poule C :** Club Sud Lyonnais – il serait souhaitable que vous interveniez auprès de quelques-uns de vos supporteurs de façon à calmer leurs ardeurs envers l'arbitre – vous avez l'obligation de veiller à ce que vos supporteurs n'entrent pas dans le stade avec des canettes en verre pour les consommer sur place.

- **CRAPONNE / GENAS AZIEU – Féminines – U18 à 11 – D1– Poule A :** Présence d'un seul délégué identifiable lors de cette rencontre. Conformément au PV 539, le club de Craponne est amendé de 1 x 15 €uros. Vous devez veiller à ce que personne n'entre sur le terrain pendant le match pour consoler une joueuse qui pleure; veuillez également à ce que vos joueurs séniors ne gênent pas le déroulement du match en cours. **Les 2 Clubs :** les joueurs remplaçants doivent obligatoirement s'échauffer derrière leur cage et non le long de la touche - vous devez respecter obligatoirement le protocole de fin de match comme l'exige la feuille de route.

- **MUROISE FOOT / CO ST FONS – seniors – D3 – Poule E :** La rencontre s'est déroulée dans un bon état d'esprit sportif, **Bravo aux 2 équipes.** SCBTP / PUSIGNAN – seniors – D3 – Poule D : Il vous est rappelé que les délégués de club doivent être présent dès le début de la rencontre pas 20 mn après, il serait également souhaitable de calmer le comportement de vos supporteurs envers l'arbitre.

- **CHAMBOST ALL. / EVEIL DE LYON – seniors – D3 – Poule A : Club de Chambost :** Il vous est rappelé que les délégués de club doivent être présent sur le terrain, pas hors du terrain avec les spectateurs, de plus, vous devez rappeler à Mme la déléguée qu'il est strictement interdit de fumer sur les bancs de touche et d'entrer sur le terrain sans y être invité par l'arbitre, il en est de même pour votre éducateur qui fume sur le banc, qui sort constamment de sa zone technique et qui critique toujours l'arbitre. Vous avez l'obligation de veiller à ce que vos supporteurs n'entrent pas dans le stade avec des canettes en verre pour les consommer sur place. **Mêmes remarques pour le club de l'Eveil :** l'éducateur qui fume sur le banc et qui s'en prend à l'arbitre, constamment hors de sa zone technique et des remplaçants toujours debout.

- **MDL FOOT / FC TARARE – seniors – D3 – Poule B : Rappel au club de MDL –** les délégués de club doivent obligatoirement être sur le terrain, non à la buvette ou remplir le rôle de photographe, ça leur permettra de faire sortir les spectateurs qui sont sur les bords de touche. La feuille de route de la saison en cours doit être obligatoirement affichée et visible à l'arrivée au stade vous devez également respecter le protocole de fin de match comme l'exige la feuille de route. **Club de Tarare :** vous devez d'intervenir énergiquement auprès de vos spectateurs pour faire cesser ces graves insultes envers l'arbitre.

- **SCOL / SCR – seniors – D3 – Poule F :** Club de SCOL : La rencontre s'est déroulée dans un bon état d'esprit sportif, **Bravo aux 2 équipes.**

- **CS OZON / CBE FEYZIN– seniors – D3 – Poule F :** Club de OZON : la feuille de route de la saison en cours doit être obligatoirement affichée et visible à l'arrivée au stade, vous devez veiller à ne pas laisser les spectateurs s'asseoir sur la main courante. **La commission PSEM vous rappelle** que le rôle du délégué de club est de surveiller le bon déroulement d'une rencontre, pas d'être accoudé à la main courante en fumant et buvant des canettes, ce qui lui aurait permis d'intervenir rapidement auprès d'un spectateur qui importunait l'arbitre au lieu d'attendre la 75^e minute de jeu.

Aux 2 clubs: vous devez rappeler à vos coachs qu'ils doivent rester assis sur leur banc après avoir donné leurs consignes, rester dans leur zone technique et surtout éviter d'interpeler l'arbitre à tout bout de champ.



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

➡ COURRIER CLUB

- **US LOIRE S/R ISO GIVORS – U20 – D2 – Poule B** : Compte tenu du comportement inadmissible du club de JSO Givors. La commission PSEM transmet le dossier à la commission de discipline pour suite à donner.

Présidente
Martine GRANOTTIER

Secrétaire
Lucien SINA

COMMISSION DE DELEGATIONS

Tél 04 72 76 01 10
delegation@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

Membre : KEROUANI HOCINE - Secrétaire : DELATTRE CHRISTEL

➡ INFORMATION IMPORTANTE

Il est rappelé aux clubs d'utiliser la demande de délégués à télécharger sur le site du District, rubrique Délégations et de respecter le délai de 2 semaines avant la rencontre. A défaut, vos demandes ne seront pas prises en compte !

A tous les clubs : libres et futsal en cas de match reporté, annulé, ou de changement d'horaire ou de lieu, vous **DEVEZ** impérativement prévenir le délégué désigné (se reporter à la liste des délégués, consultable dans la rubrique commission délégation).

RAPPEL : Les frais des délégations ci-après sont imputés aux deux clubs, sauf indication contraire.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous vous rappelons qu'en cas de convocation par les diverses instances soit du District de Lyon et du Rhône, soit par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, et, **EN CAS D'INDISPONIBILITE**, merci de bien vouloir fournir un justificatif d'absence, aux instances concernées.

Mesdames et Messieurs les délégués, en cas d'indisponibilité, merci d'utiliser le formulaire téléchargeable sur mon compte FFF et de l'envoyer à la commission délégations, **15 jours auparavant**.

Les rapports doivent **OBLIGATOIREMENT** être sur la boîte mail de la délégation pour **le lundi avant 12h00** (delegation@lyon-rhone.fff.fr)

➡ DESIGNATIONS

Vendredi 31 mai 2024

Demande F.C. Scol : Veteran ; Bron Grand Lyon // Scol : KEROUANI Hocine

Samedi 1 juin 2024

Demande D.L.R. Coupes de Groupements : U 15 ; Olympique Lyon Sud // Hte Brevienne : GUILLOT Bernard
U 15 ; Beaujolais Foot // Pontcharra St Loup : GUETTY Maud
U 15 ; ASVEL Villeurbanne // Lyon Football F.C. : DUCHAMP Alain
U 15 ; Vaulx Olympique // F.C. St Cyr-Collonges : DELATTRE Christel
U 15 ; U.S. Loire S/Rhône // Usel Foot : LAMBERT Laurent
U 17 ; Ent.HBF/La Gie // St Foy Les Lyon : GUILLOT Bernard
U 17 ; R.C. Beligny Villefranche // Domtac : DESHAYES Pascal
U 17 ; Bron Grand Lyon // Meyzieu : DUCHAMP Alain
U 17 ; Ev.de Lyon // Ecully A.S. : DELATTRE Christel
U 17 ; Ach // Colombier-Satolas : VERRIER Denis
Seniors ; A.S.A.Villeurbanne // F.C.Gerland Lyon : BENNOUI Nadia
Seniors ; Ev.de Lyon // Ev.de Lyon : BERTORA Emilie
Seniors ; C.S. St Symphorien d'Ozon // G.S. Chasse S/Rhône : LAMBERT Laurent / VERRIER Denis



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Demande D.L.R coupe de Lyon et du Rhône : U 18 F ; Ent.Savigny/A.S.M.S.P. // St Priest : GRAU Éric
U 18 F ; C.C.F.1968 // Craponne AS : KEROUANI Hocine

Dimanche 2 juin 2024

Demande D.L.R. coupes de groupements : Seniors ; F.C.Lamure Poule // Domtac : GRAU Eric
Seniors ; Ent.FST.OSB. // F.C.Pontcharra St Loup : GRAU Eric
Seniors ; F.C.St Romain de Popey // F.C.Meys Grézieu :SINA Lucien
Seniors ; A.S.ST Martin En Haut // Olympique Lyon Sud : DUCHAMP Alain

Demande D.L.R coupes de Lyon et du Rhône : U18 Futsal ; A.Futsal de Vaulx // F.C.Vaulx En Velin : GUILLOT Bernard
Seniors Futsal ; Lyon 8 Futsal // As Martel Caluire : VERRIER Denis
Seniors F Vial ; Craponne AS // A.S. Univ.Lyon : DELATTRE Christel
Seniors F Vial ; Am.S.de Diemoz // F.C. Gerland Lyon : BERTORA Emilie
Seniors : F.C.St Cyr Au Mont d'Or // F.C.Gerland Lyon : BENNOUI Nadia
Seniors ; LYON Duchère // C.S.Meginand : GUETTY Maud

DES REGLEMENTS

Tél 04 72 76 01 09
reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

Composition de la Commission :

Membres du Comité Directeur : Bernard COURRIER (Président) - MORCILLO Christophe – Roland BROUAT – Lakhdar TOUATI

Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud -MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – VASSIER Georges – HAMRAOUI Ouardia – ABBES CHRISTIN Linda –TOLAZZI André - CATAFORT Fabien

Membres présents à la réunion : COURRIER Bernard – ABBES CHRISTIN Linda – VASSIER Georges – PIEGAY Gérard – CATAFORT Fabien- MARZOUKI Mahmoud

La CR souhaite un prompt rétablissement à notre collègue André TOLAZZI.

LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS : Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous.

- Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante conformément à l'article 12.1 des RS du DLR. district@lyon-rhone.fff.fr

- Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr

En cas d'absence de réponse à une demande de rapport d'une Commission, le club concerné sera amendé de 33 €

A compter du 16 octobre 2023, la commission des règlements s'autosaisira lorsqu'elle découvrira qu'un(e) licencié(e) suspendu(e) a participé à une rencontre pour laquelle il (elle) n'était pas qualifié(e)

INFORMATION AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR.

La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement.

Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au District de Lyon et du Rhône de Football

Pour les réserves du District non-pré-remplies dans la FMI, les Clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevante » ou « Réserve autre sur équipe visiteuse » et établir la réserve eux-mêmes.

Réserves concernant les licences non actives ou non valides :

La CR ne pourra les traiter que lorsque la licence sera validée par la LAURA FOOT

RAPPEL SAISON 2023 – 2024 : La commission rappelle qu'une réserve doit comporter des griefs précis (qualification ou participation joueur). La commission vous conseille de vous reporter à la page 61 à 63 de l'annuaire 2022-2023, chapitre « Comment doit être formulé une réserve »

RECEPTION - RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

Affaire N° 261 : Rencontre N° 25903203 : Fustal de vaulx en velin 3– Sud Azergues Foot 1 – FUTSAL- Seniors – D2 - Poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 12/05/2024

Réserve confirmée par le club de **Sud Azergues Foot** par courriel en date du 20/05/2024.

RECEPTION - RECLAMATIONS D'APRES MATCH

Reprise affaire N° 247 : Rencontre N° 25849973 : F.C Mt BROUILLY – Craponne 2 – Seniors – D3 - Poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 05/05/2024 Réserve confirmée par le club de F.C Mt BROUILLY par courriel en date du 14/05/2024.

Reprise affaire N° 250 : Rencontre N° 25857435 : US Est Lyonnais Foot 1 – Eveil De Lyon 1 – U 20 – D 1 – Poule A

Motif : Qualification joueurs – Rencontre du 21/05/2024

Réserve d'après match du club de **US Est Lyonnais Foot** par courriel en date du 13/05/2024.

Affaire N° 259 : Rencontre N° 25855005 : Craponne 2 – St O Givors – Seniors – D1 - Poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 12/05/2024

Réserve confirmée par le club de **St O Givors** par courriel en date du 18/05/2024.

RECLAMATIONS - JOUEURS SUSPENDUS

Affaire N° 246 : Rencontre N° 28137212 : ACH 2 – F.C Corbas 1 – Coupe GVR – U17

Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 08/05/2024

Réserve d'après match du club de **FC Corbas** par courriel en date du 15/05/2024

Le club de **F.C Corbas** porte réclamation sur la participation du joueur CLABAUT BARRAUD Baptiste licence n° 2547620179 du club de ACH suspendu 2 matchs fermes + automatique avec date d'effet le 19/05/2023.

Affaire N° 254 : Rencontre N° 27153193 : Js Irigny 1 – Ent Haut Lyonnais /HBF – U 20 – D 2 – Poule C

Motif : Joueur susceptible d'être suspendu– Rencontre du 05/05/2024

Réserve d'après match du club de Ent Haut Lyonnais /HBF par courriel en date du 09/05/2024

Le club de Ent. Haut Lyonnais /HBF porte réclamation sur la participation du joueur LAZLI YANIS licence n° 2547729897 du club de Js Irigny suspendu 1 match ferme à la suite de 3 avertissements avec date d'effet le 08/04/2024.

DECISIONS

Affaire N° 246 : Rencontre N° 28137212 : ACH 2 – F.C Corbas 1 – Coupe GVR – U17

Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 08/05/2024

Réserve d'après match du club de **FC Corbas** par courriel en date du 15/05/2024

Le club de **F.C Corbas** porte réclamation sur la participation du joueur CLABAUT BARRAUD Baptiste licence n° 2547620179 du club de ACH suspendu 2 matchs fermes + automatique avec date d'effet le 19/05/2023.

Le club de FC Corbas porte évocation sur la participation d'un joueur de l'équipe d'ACH 2 sanctionné de 2 matchs + 1 automatique date effet du 19/05/2023 par la commission de discipline en date du 22/05/2023.



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Après vérification du calendrier de l'équipe ACH 1 U15 et ACH 2 U17 le joueur CLABAUT BARRAUD Baptiste licence n° 2547620179 du club de ACH 2 n'a pas purgé sa suspension.

En conséquence la CR du DLR donne match perdu à l'équipe de ACH 2 et reporte le gain du match de FC Corbas et amende le club d'ACH de la somme de 75 € pour avoir fait participer un joueur non qualifié et 50€ de remboursement au club de FC Corbas

La CR du DLR suspend le joueur CLABAUT BARRAUD Baptiste licence n° 2547620179 1 match date effet le 3/06/2024. Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017). Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Reprise affaire N° 247 : Rencontre N° 25849973 : F.C Mt Brouilly – Craponne 2 – Seniors – D3 - Poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 05/05/2024

Réclamation d'après match rejeté hors délai (article 187 des RG de la FFF)

En conséquence, la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017). Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Reprise Affaire N° 250 : Rencontre N° 25857435 : US Est Lyonnais Foot 1 – Eveil De Lyon 1 – U 20 – D 1 – Poule A

Motif : Qualification joueurs – Rencontre du 21/05/2024

Réserve d'après match du club de **US Est Lyonnais Foot** par courriel en date du 13/05/2024.

Après vérification des licences du club de **US Est Lyonnais Foot** deux joueurs ont participé à la rencontre :

-FOFANA Aboubacar licence n°96064229825, pratique uniquement dans sa catégorie d'âge

-KEITA Mamadou n° licence 964201068, enregistré le 05/03/24 qualification le 10/03/24 surclassèrent interdit.

En conséquence, la CR du DLR donne match perdu au club de EVEIL DE LYON (0 pt), reporte le gain du match au club de US Est Lyonnais Foot 1 (3 pts) sur le score de 0 à 4, amende le club de Eveil De Lyon de la somme de 120euros (60x2) pour avoir fait participer 2 joueurs non qualifiés plus 50 euros de remboursement au club de US Est Lyonnais Foot.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 254 : Rencontre N° 27153193 : Js Irigny 1 – Ent Haut Lyonnais /HBF – U 20 – D 2 – Poule C

Motif : Joueur susceptible d'être suspendu– Rencontre du 05/05/2024

Réserve d'après match du club de Ent Haut Lyonnais /HBF par courriel en date du 09/05/2024.

À la suite de la non-réponse du club de Irigny ce club est amendé de 33€.

Après vérification des feuilles de match

Le joueur LAZLI Yanis licence n°2547729897 n'a pas purgé son match ferme suite à 3 avertissements date effet le 8 avril 2024.

En conséquence, la CR du DLR donne match perdu au club JS Irigny (-1 pt), sur le score de 0-1 reporte le gain du match (+ 3 pts) au club de Ent. Haut Lyonnais 2.

Amende le club de Irigny de 75 € pour avoir fait participer 1 joueur non qualifié plus 50€ de remboursement au club de Ent. Haut Lyonnais.

La CR rajoute 1 match ferme au joueur LAZLI Yanis licence n°2547729897 date d'effet 3 juin 2024.



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 259 : Rencontre N° 25855005 : Craponne 2– St O Givors – Seniors – D - Poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 12/05/2024

Réserve confirmée par le club de **St O Givors** par courriel en date du 18/05/2024.

Réclamation d'après match rejeté hors délai (article 187 des RG de la FFF).

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 261 : Rencontre N° 25903203 : Fustal de Vaulx en Velin 3– Sud Azergues Foot 1 – FUTSAL- Seniors – D2 - Poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 12/05/2024

Réserve confirmée par le club de **Sud Azergues Foot** par courriel en date du 20/05/2024.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe du club de Vaulx en Velin futsal (R1-Poule A -Unique) et de l'équipe futsal (D1-Poule A-unique) 6 joueurs de l'équipe ont participé à plus de 5 matchs en équipe supérieur :

- ABDALLAH youran licence n°2547023828 -13 matchs
- ATHOUMANI Abdillah licence n°2547898294 - 8 matchs
- BEJAOUI Nabil licence n°2588636833 - 7 matchs
- BENYOUD Jessim licence n°9603094563 - 8 matchs
- BONNIN Kevin licence n°1706235984 - 11 matchs
- TRADJEMA Yanis licence n° 2548566478 - 8 matchs

L'équipe 2 du club de Vaulx en Velin se trouve en infraction avec l'article 8.

En conséquence la CR du DLR donne match perdu (0 pt) sur le score de 0-1 reporte le gain du match (3pts) au club de Sud Azergues Foot. Amende le club de Vaulx en Velin de la somme de 240€ (60x4) pour avoir fait participer 4 joueurs non qualifiés, plus 50€ de remboursement au club de Sud Azergues Foot.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Le Président
Bernard COURRIER

Le Secrétaire
Linda Abbes Christin



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024



FOOT FEMININ – UNE TRES BELLE FETE A MORNANT...

Il y a la journée internationale des droits des femmes tous les 8 mars...

Autre événement presque aussi traditionnel même si moins ancien, la fête départementale du foot féminin du District de Lyon et du Rhône, organisée tous les ans depuis 2012 par la Commission Féminine en collaboration avec la CTJ.

Après l'Académie de Meyzieu la saison dernière, la manifestation a eu lieu cette année du côté de Mornant, au complexe Paul Verguin, dont l'un des trois terrains se nomme « Camille Abily ».

Et comme les saisons précédentes, la fête départementale du foot féminin a bien porté son nom avec plus de cinq-cents gamines d'une soixantaines d'équipes U7, U9, U11 et U13, venues des quatre coins du département pour une journée 100% filles.

Au programme, animation à la fois techniques et ludiques (cécifoot, tir de précision Idéal Pneu, photos...) et pour chaque équipe, six matchs de dix minutes. Le tout encadré par une trentaine de bénévoles du District et des Groupements et commenté en direct-live par le speaker professionnel Julien Huet.

Largement de quoi passer une belle journée festive, au féminin.

Denis DUPONT





PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08

discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

Président : M. Eric GRAU

Membres du Comité Directeur : M. Roger ANDRE – M. José INZIRILLO – M. Patrick PINTI

Membres représentant des clubs et autres personnalités : Mme Sabrina GEORGET, Secrétaire – Mme Cécile GARCIA – Mme Melissa CHRISTIN - M. André QUENEL – M. Jean-Marie SANCHEZ – M. Moussa TALL, représentant des Arbitres – M. Guy CASELLES – M. Bruno BENOIT, Instructeur – M. Thomas NARDONE, Instructeur – M. Loïc RIETMANN, représentant des éducateurs

Absences excusées : M. José INZIRILLO – M. Patrick PINTI – Mme Melissa CHRISTIN – M. Thomas NARDONE, Instructeur – M. Loïc RIETMANN, représentant des éducateurs – M. Moussa TALL, représentant des Arbitres

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district « district@lyon-rhone.fff.fr ») de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : « discipline@lyon-rhone.fff.fr ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : **que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.**

RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

- La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante-huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

- La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné.

Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception.

Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires applicables dès la saison 2023-2024 seront disponibles sur le site du D.L.R.

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :

Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifiée par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction.



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition. De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.

Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit.

DEMANDES DE RAPPORTS

Match Plateau U11 – A703 du 25 mai 2024 RILLIEUX O. (517825) // U.S. VAULX (529291)

Objet: Incidents

CLUB: U.S. VAULX (529291)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de U.S. VAULX (529291) de lui fournir un rapport détaillé sur le comportement de votre éducateur et des parents lors de la rencontre précitée au plus tard pour **le lundi 03 juin 2024 à 9h00**.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés intéressés, ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur.

E. GRAU – Président

S. GEORGET - Secrétaire

Match N° 27185806 – U17 – D3 - Poule F du 26 mai 2024 F.C. CORBAS (517095) // ENT ST PRIEST (533363)

Objet: Match arrêté

CLUB: F.C. CORBAS (517095) – ENT ST PRIEST (533363)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie les clubs de F.C. CORBAS (517095) et de l'ENT ST PRIEST (533363) de lui fournir un rapport détaillé sur les circonstances qui ont entraîné l'arrêt prématuré de la rencontre précitée au plus tard pour **le lundi 03 juin 2024 à 9h00**.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés intéressés, ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur.

E. GRAU – Président

S. GEORGET - Secrétaire

Match N° 27189158 – U17 – D3 - Poule G du 26 mai 2024 TERNAY (522795) // MUROISE ST BONNET (522883)

Objet: Match arrêté

CLUB: TERNAY (522795) – MUROISE ST BONNET (522883)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie les clubs de TERNAY (522795) et de MUROISE ST BONNET (522883) de lui fournir un rapport détaillé sur les circonstances qui ont entraîné l'arrêt prématuré de la rencontre précitée et notamment sur le comportement des spectateurs au plus tard pour **le lundi 03 juin 2024 à 9h00**.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés intéressés, ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur.

E. GRAU – Président

S. GEORGET - Secrétaire



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Match N° 26516589 – U15– D3 - Poule B du 25 mai 2024 SUD LYONNAIS (580984) // C.S. OZON (516822)

Objet : Dégradation vestiaires

CLUB : C.S. OZON (516822)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de **OZON (516822)** de lui fournir un rapport détaillé sur les dégradations commises par vos joueurs dans les vestiaires à la fin de la rencontre précitée au plus tard pour le **lundi 03 juin 2024 à 9h00**.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés intéressés, ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur.

E. GRAU – Président

S. GEORGET - Secrétaire

Match N° 27152847 – U20 – D2 - Poule B du 25 mai 2024 U.S. LOIRE/RHONE (521509) // J.ST.O. GIVORS (547090)

Objet : Dégradation vestiaires

CLUB : J.ST.O. GIVORS (547090)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de **J.ST.O. GIVORS (547090)** de lui fournir un rapport détaillé sur les dégradations commises par vos joueurs dans les vestiaires à la fin de la rencontre précitée au plus tard pour le **lundi 03 juin 2024 à 9h00**.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés intéressés, ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur.

E. GRAU – Président

S. GEORGET - Secrétaire



CONVOCATION A AUDITION SUITE AFFAIRES DISCIPLINAIRES **NON SOUMISES A INSTRUCTION**

AFFAIRE N°C32 (nouvelle convocation)

Match N° 27785424 – U15 F – D1 – poule B du 5 mai 2024 – FC GERLAND // GFC

Motif : Incidents pendant et après la rencontre

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **lundi 10 juin 2024 à 19H00**.

Arbitre bénévole : M. DA COSTA DIAS Joao

CLUB : GERLAND (533109)

Président : M. Najib MAAREF ou son représentant

Educateur : M. Abdali MOUNIB

CLUB : GFC (560780)

Président : Mme Vanessa GUIGNIER ou son représentant

Educateur : M. Loic RIETMANN

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

S. GEORGET - Secrétaire



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

COMMISSION D'APPEL

04 72 76 01 16

appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.

Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

- Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

- Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 23 Mai 2024

DOSSIER N° AR 30

APPEL DU CLUB VALSONNE ASVS CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 23 Mai 2024 - P.V. N° 649

DATE DU MATCH : 12/05/2024 - MATCH N° : 27137594

CATÉGORIE : SÉNIORS - D4 - POULE E

CLUBS : SUD AZERGUES FOOT 2 (563771) / VALSONNE ASVS 1 (526343)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueur en équipe supérieure

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Lundi 10 Juin 2024 à 19H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB SUD AZERGUES FOOT

M. le Président : Guy LATHUILIERE ou son représentant

M. l'Éducateur : Laurent SARRE

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB VALSONNE ASVS

M. le Président : Philippe GIRANDIER ou son représentant

M. l'Éducateur : Nicolas ASNAR

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission des Règlements

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Lyon, le lundi 27 mai 2024 à 06:39:01

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

➡ AFFAIRE REGLEMENTAIRE - ABSENCE

Réunion du 06 Mai 2024

DOSSIER N° AR 21

APPEL DU CLUB A.S. MARTEL CALUIRE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 25 Avril 2024 - P.V. N° 646

DATE DU MATCH : 14/04/2024 - MATCH N° : 28044370

CATÉGORIE : FUTSAL - COUPE AVENIR

CLUBS : GOAL FUTSAL CLUB 4 (552301) / A.S. MARTEL CALUIRE 5 (528347)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueur en équipe supérieure

Le Club A.S. MARTEL CALUIRE est amendé de la somme de 60 € (Soixante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de : M. Mourad ELOUAFI

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
I. BLANC

➡ AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 23 Mai 2024

DOSSIER N° AR 29

APPEL DU CLUB EVEIL DE LYON CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 23 Mai 2024 - P.V. N° 649

DATE DU MATCH : 11/05/2024 - MATCH N° : 28557435

CATÉGORIE : U20 - D1 - POULE A

CLUBS : U.S. EST LYONNAIS FOOT 1 (580297) / EVEIL DE LYON 1 (523565)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Qualification joueurs

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Lundi 10 Juin 2024 à 18H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB U.S. EST LYONNAIS FOOT

M. le Président : Eric FRANCOLS ou son représentant

M. l'Éducateur : Mohcine TICHOUT

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB EVEIL DE LYON

M. le Président : Georges CANO ou son représentant

M. l'Éducateur : Eric BARONNIER

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission des Règlements

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Lyon, le mardi 28 mai 2024 à 07:38:53

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 24 Mai 2024

DOSSIER N° AR 31

APPEL DU CLUB CALUIRE SP.C. CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 23 Mai 2024 - P.V. N° 649

DATE DU MATCH : 05/05/2024 - MATCH N° : 25853670

CATÉGORIE : SÉNIORS - D2 - POULE D

CLUBS : F.C. PONTCHARRA ST LOUP 2 (541895) / CALUIRE SP.C. 1 (544460)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueur suspendu

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Lundi 10 Juin 2024 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Jérôme GAILLETON (présence obligatoire)

Muni d'une licence ou pièce d'identité

POUR LE CLUB F.C. PONTCHARRA ST LOUP

M. le Président : Laurent VENET ou son représentant

M. l'Éducateur : Maxime HUMBERT

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB CALUIRE SP.C.

M. le Président : Frédéric BARTOLL ou son représentant

M. l'Éducateur : Mohamed MERAH

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission des Règlements

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Lyon, le mardi 28 mai 2024 à 07:39:12

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 28 Mai 2024

Présents :

M. Christian NOVENT - Président

M. Didier HAMON - Vice-Président

M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur

M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST - Membre

M. Jean-Philippe KAPP - Avocat

DOSSIER N° AR 26

APPEL DU CLUB U.S. MAJOLAINE MEYZIEU CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 16 Mai 2024 - P.V. N° 648

DATE DU MATCH : 04/05/2024 - MATCH N° : 25851589

CATÉGORIE : SÉNIORS - D2 - POULE B

CLUBS : U.S. MAJOLAINE MEYZIEU 1 (504303) / SPORTING NORD ISERE 2 (528363)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueur en équipe supérieure



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB U.S. MAJOLAINE MEYZIEU

M. le Président : Bruno VICENTE - Excusé

M. l'Éducateur : Rachid HARBAOUI - Absent

POUR LE CLUB SPORTING NORD ISERE

M. le Président : Frank CHAPON - Excusé

M. l'Éducateur : Cédric BARCLAIS - Licence N° 2508668209

M. le Président Bernard COURRIER représentant de la Commission des Règlements

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDERANT que le club U.S. MAJOLAINE MEYZIEU, club appelant, régulièrement convoqué, ne s'est pas présenté à l'audition prévue,

CONSIDERANT que le club SPORTING NORD ISERE, régulièrement convoqué, était présent à l'audition prévue,

CONSIDERANT qu'en l'absence du club appelant, l'appel est considéré comme non soutenu,

CONSIDERANT cet état de fait, la Commission d'Appel Réglementaire du District de Lyon et du Rhône ne peut statuer sur ladite affaire,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

Réserve et confirmation de réserve rejetées, mal formulées.

Résultat acquis sur le terrain.

Impute au club U.S. MAJOLAINE MEYZIEU la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

Devant l'absence des personnes convoquées pour le Club de U.S. MAJOLAINE MEYZIEU, le club doit nous fournir le justificatif pour absence à l'audition, au plus tard le 12 Juin 2024, de M. Rachid HARBAOUI avant sanction financière de 60 € (Soixante Euros).

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Lyon, le mercredi 29 mai 2024 à 14:12:52

**Le Président
C. NOVENT**

**Le Secrétaire
D. HAMON**

Copies :

Commission des Règlements

Commission des Compétitions

Trésorier du District de Lyon et du Rhône



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

➔ AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 28 Mai 2024

Présents :

M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur
M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST - Membre
M. Jean-Philippe KAPP - Avocat

DOSSIER N° AR 25

APPEL DU CLUB F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 17 Mai 2024 - P.V. N° 648

DATE DU MATCH : 27/04/2024 - MATCH N° : 25857771

CATÉGORIE : U15 - D2 - POULE A

CLUBS : F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 3 (560508) / A.S. ECULLY F. 1 (515453)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueur en équipe supérieure

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE

M. le Président : Jocelyn FONTANEL - Excusé
M. l'Éducateur : Thomas BERTHOMIER - Licence N° 2543448499

POUR LE CLUB A.S. ECULLY F.

M. le Président : Francisco ANDRADE PEREIRA - Excusé
M. l'Éducateur : Tom DUPERRET - Absent

M. le Président Bernard COURRIER représentant de la Commission des Règlements

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDERANT que le club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE interjette appel de la décision de la Commission de première instance,

CONSIDERANT que le club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE conteste la décision de la Commission des Règlements du District de Lyon et du Rhône de Football, au motif que les joueurs de l'équipe U15 D1 F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 2 à participé à la rencontre de Coupe de Lyon et du Rhône de Football du 27/04/2024, en lieu et place de ceux de l'équipe U15 R2, car ceux-ci jouaient une rencontre de championnat U15 R2, le 27/04/2024, l'opposant à l'équipe de FCLCR 1,

CONSIDERANT que M. COURRIER Bernard, Président de la Commission des Règlements du District de Lyon et du Rhône de Football, mentionne en séance la réserve du Club de A.S. ECULLY F. portée sur la FMI le jour de la rencontre et confirmée par courriel en date du 29/04/2024, et explique qu'après vérification des feuilles de matchs et du calendrier des équipes U15 du Club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE, l'équipe U15 D2 de ce club était en infraction avec l'article 10b des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

CONSIDERANT la rencontre U15 D2 en poule A, opposant les équipes de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 3 et A.S. ECULLY F. du 27/04/2024,



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

CONSIDERANT que la réserve posée sur la FMI le jour de la rencontre et confirmée par courriel le 29/04/2024 par le club de A.S. ECULLY F., portait sur la participation d'au moins un joueur au dernier match en équipe supérieur de son club celle ci ne jouant pas le même week-end de compétition,

CONSIDERANT que s'agissant de l'équipe U15 D2 F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 3, il convient de regarder les calendriers des équipes n'ayant pas joué à la date du 27/04/2024 et d'appréhender la date de leur dernière rencontre, à savoir :

U15 D1 - F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 2 le 13/04/2024

CONSIDERANT que bien que ce soient les joueurs de l'équipe F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 2 qui ont participé à la rencontre U15 de Coupe de Lyon et du Rhône de Football, c'est bien l'équipe F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 1 qui est identifiée comme étant engagée dans cette compétition,

CONSIDERANT qu'après vérification de la feuille de matchs de l'équipe (U 15 - D 1 - Poule A) du club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE, un joueur a participé à la rencontre F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 2 - C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON 2 du 13/04/2024 à savoir,

CASASOLA Gauthier licence n° 2547814572

CONSIDERANT l'article 10 B des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

Réserve confirmée par le club de A.S. ECULLY F. par courriel en date du 29/04/2024

Après vérification des feuilles de matchs et du calendrier de l'équipe 2 du club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (U 15 - D 2- Poule A), l'équipe 3 de ce club est en infraction avec l'article 10 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

Le joueur CASASOLA Gauthier licence n° 2547814572 a participé à la rencontre du 13/04/2024 F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 2 - C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON 2.

Donne match perdu au club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 3 (0 pt),

Reporte le gain du match au club de A.S. ECULLY F. (3 pts) sur le score de 0 à 2,

Amende le club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE de la somme de 60 euros (60 x 1) pour avoir fait participer un joueur non qualifié plus 50 euros de remboursement au club de A.S. ECULLY F..

Impute au club F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

Devant l'absence des personnes convoquées pour le Club de A.S. ECULLY F., le club doit nous fournir le justificatif pour absence à l'audition, au plus tard le 12 Juin 2024, de M. Tom DUPERRET avant sanction financière de 60 € (Soixante Euros).

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Lyon, le mercredi 29 mai 2024 à 14:13:12

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies :

Commission des Règlements
Commission des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

➔ AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 28 Mai 2024

Présents :

M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur
M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST - Membre
M. Jean-Philippe KAPP - Avocat

DOSSIER N° AR 24

APPEL DU CLUB F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 16 Mai 2024 - P.V. N° 648

DATE DU MATCH : 01/05/2024 - MATCH N° : 25858777

CATÉGORIE : U15 - D3 - POULE C

CLUBS : UNION SPORTIVE DES MONTS 1 (582303) / F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 4 (560508)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueur en équipe supérieure

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB UNION SPORTIVE DES MONTS

M. le Président : Jérôme RIVOLLIER - Licence N° 2510785893
M. l'Éducateur : Louis CHATOT - Licence N° 2546914181

POUR LE CLUB F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE

M. le Président : Jocelyn FONTANEL - Excusé
M. l'Éducateur : Thomas BERTHOMIER - Licence N° 2543448499

M. le Président Bernard COURRIER représentant de la Commission des Règlements

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDERANT que le club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE interjette appel de la décision de la Commission de première instance,

CONSIDERANT que le club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE conteste la décision de la Commission des Règlements du District de Lyon et du Rhône de Football, au motif que les joueurs ALVES Yanis licence n° 2547726430, FOUDILI Sayf Dine licence n° 9603343315, HENAULT Louis licence N° 2548259330, ont participé à la rencontre du 27/04/2024 avec l'équipe 4 U15 en coupe de groupement,

CONSIDERANT que M. COURRIER Bernard, Président de la Commission des Règlements du District de Lyon et du Rhône de Football, mentionne en séance la réserve du Club de UNION SPORTIVE DES MONTS portée sur la FMI le jour de la rencontre et confirmée par courriel en date du 02/05/2024, et explique qu'après vérification des feuilles de matchs et du calendrier des équipes U15 du Club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE, l'équipe U15 D3 de ce club était en infraction avec l'article 10b des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

CONSIDERANT la rencontre U15 D3 en poule C, opposant les équipes de UNION SPORTIVE DES MONTS 1 et F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 4 du 01/05/2024,

CONSIDERANT que la réserve posée sur la FMI le jour de la rencontre et confirmée par courriel le 02/05/2024 par le club de UNION SPORTIVE DES MONTS, portait sur la participation d'au moins un joueur au dernier match en équipe supérieur de son club celle ci ne jouant pas le même week-end de compétition,



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

CONSIDERANT que s'agissant de l'équipe U15 D3 F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 4, il convient de regarder les calendriers des équipes n'ayant pas joué à la date du 01/05/2024 et d'appréhender la date de leur dernière rencontre, à savoir :

U15 R2 - F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 1 le 27/04/2024

U15 D1 - F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 2 le 13/04/2024

U15 D2 - F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 3 le 13/04/2024

CONSIDERANT qu'après vérification de la feuille de matchs de l'équipe (U 15 - D 1 - Poule A) du club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE, 3 joueurs ont participé à la rencontre F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 2 - C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON 2 du 13/04/2024 à savoir,

ALVES Yanis licence n° 2547726430

FOUDILI Sayf Dine licence n° 9603343315

HENault Louis licence N° 2548259330

CONSIDERANT l'article 10 B des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

Réserve confirmée par le club de UNION SPORTIVE DES MONTS par courriel en date du 02/05/2024

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe (U 15 - D 1 - Poule A) du club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE, l'équipe 4 de ce club (U 15 - D 3 - Poule C) est en infraction avec l'article 10 B des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

Les joueurs :

ALVES Yanis licence n° 2547726430,

FOUDILI Sayf Dine licence n° 9603343315,

HENault Louis licence N° 2548259330

ont participé à la rencontre du 13/04/2024 F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 2 - C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON 2

Donne match perdu au club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 4 (0 pt),

Reporte le gain du match au club de UNION SPORTIVE DES MONTS (3 pts) sur le score de 3 à 0,

Amende le club de F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE de la somme de 180 euros (60 x 3) pour avoir fait participer 3 joueurs non qualifiés plus 50 euros de remboursement au club de UNION SPORTIVE DES MONTS.

Impute au club F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Lyon, le mercredi 29 mai 2024 à 14:15:16

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies :

Commission des Règlements

Commission des Compétitions

Trésorier du District de Lyon et du Rhône



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13

arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

Présents :

Président : Laurent CHABAUD

Membres : Olivier LANDY, Salman MAAROUFI, Armand KAYADJANIAN, Vincent DEFOIX, Guillaume CIMIER, Nouredine ERRACHIDI, Thierry BOLZE.

CTDA : Jean Claude LEFRANC

➡ PREAMBULE

Félicitations : La commission de l'Arbitrage, son Président, Laurent CHABAUD ainsi que son CTDA, Jean Claude LFRANC, félicitent notre collègue Eddy ROSIER pour sa promotion en tant Arbitre Fédéral 2 (Arbitre Ligue 2 Pro) à partir de la saison prochaine.

➡ INFOS ARBITRES - MATCHS DE COUPES

Précisions concernant les défraiements des arbitres pour la coupe de Lyon et du Rhône

Il est rappelé aux arbitres que le défraiement se fait par la caisse de péréquation à partir des 32eme de finale de Coupe de Lyon et du Rhône pour toutes les catégories c'est-à-dire Séniors, Vétéran, Féminines, Futsal, U20, U17 et U15. Les arbitres seront donc indemnisés par virement par le District de Lyon et du Rhône.

Les coupes de groupement ne sont pas concernées et le défraiement se fera le jour du match.

➡ COURRIERS DES ARBITRES ET DES CLUBS

Courriers des arbitres et observateurs :

- Abdelkader BENZEMMA : Certificat médical pris en compte
- Antoine FOREST : Certificat médical pris en compte
- Alexia GERMANI : Courrier transmis à M. KAYADJANIAN
- Ahmet GOKCE : Demande traité en fin de saison
- Enzo MARCILLIERE : Dossier transmis à M. ANDRE
- Fanny POETE : Courrier d'arrêt d'activité pris en compte
- Serge RAVOT : Certificat médical pris en compte

Courriers des clubs : S. C. BIGARREAUX : Demande traitée par M. DO REGO

➡ RECRUTEMENT ARBITRES

Formation initiale des arbitres :

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage sur le site de la LAURAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres>

➡ INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour adhérer et rester informés sur nos manifestations,

Ayez toujours le réflexe : <https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil>

Cotisation UNAF Saison 2023/2024 : L'UNAF, l'association incontournable pour les arbitres

Protection juridique et convivialité alors n'hésitez plus, rendez-vous sur le site de l'UNAF de Lyon et du Rhône (<https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil>)

Le montant des cotisations reste inchangé : 33 euros (jeunes moins de 23 ans)
46 euros (adultes).



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement soit par chèque expédié à l'adresse du District (à l'ordre de UNAF de Lyon et du Rhône), soit par carte bleue (paiement sécurisé).

Services de proximité offerts à nos adhérents : Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).

Contactez **Guillaume LIONNET** au **06.15.34.70.50** ou **Sahbi CHEKIR** au **06.73.67.11.85**

Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve : dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, ... Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports.

Nous contacter : Web : <https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil>
Mail : unaf.lyon.rhone@gmail.com

COMMISSION DES COUPES

Tél 04 72 76 01 29
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

Président : Bernard COURRIER

Membres CD : Serge GOURDAIN, Lakhdar TOUATI, Roland BROUAT

Membres : Farid BEN FARAH - Robert DI RIENZO - Maurice MOURROZ – Noé TEDIM DA SILVA RIOS– Virginie LA-GRANGE – Christian SADIN

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER : 06.78.73.69.47

➡ COUPE DLR U15 FEMININES

Matchs des 1/2 finales programmés le WE du 8/9 juin : FC Chassieu Décines // FC Villefranche 2
AS St Priest // ES Genas

Finale le samedi 15 juin à Pont de Cheruy

A NOTER que les règles applicables en championnat s'appliquent également pour les ententes en coupe, à savoir 3 mutations, dont 1 hors délai maximum autorisées

➡ COUPE DLR U18 FEMININES

Matchs des 1/2 finales programmés le WE du 1/2 juin : Caluire Foot Féminin // AS Craponne
Entente Savigny/ASMSP // AS St Priest

Finale le dimanche 9 juin à Neuville sur Saône

A NOTER que les règles applicables en championnat s'appliquent également pour les ententes en coupe, à savoir 3 mutations, dont 1 hors délai maximum autorisées

➡ COUPE DLR U15

Matchs des 1/2 finales programmées le WE du 8/9 juin : Chandieu Heyrieux/ Lyon FC 2
SC Bron Terrailon / FC Ste Foy Les Lyon

Finale le samedi 15 juin à Pont de Cheruy

➡ COUPE DLR U17

Matchs des 1/2 finales programmées le WE du 8/9 juin : CS Neuvilleois / FC Pontcharra Saint Loup
ES St Priest / Franc Lyonnais

Finale le samedi 15 juin à Pont de Cheruy



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

➡ COUPE DLR U20

Matches des 1/2 finales programmées le WE du 8/9 juin : US Vilette Janneyrias / Haut Lyonnais
Pont de Cheruy / FC Gerland

Finale le samedi 15 juin à Pont de Cheruy

➡ COUPE VIAL DLR FEMININES SENIORS

Matches des 1/2 finales - dimanche 2 juin /13 heures à Montanay : Amicale Diemoz // FC Gerland
Craponne / ASUL

Finale le dimanche 9 juin à Neuville sur Saône

➡ COUPE DLR SENIORS

Matches des 1/2 finales - dimanche 2 juin / 17h30 à Montanay : FC St Cyr au Mont d'Or / FC Gerland
Lyon La Duchère 2 / CS Méginand

Finale le dimanche 9 juin à Neuville sur Saône

➡ COUPE DLR VETERANS

Matches des 1/2 finales programmés le vendredi 31 mai : Bron Grand Lyon // SC Ouest Lyonnais
FC Vaulx // AS Genay

Finale le vendredi 7 juin à Neuville sur Saône

➡ COUPE DLR FUTSAL SENIORS

- Finale Coupe Avenir le dimanche 2 juin / 14h30 à Caluire : Caluire Martel 4 / Lyon 8

- Finale Coupe DLR le dimanche 2 juin /16 heures à Caluire : AS St Priest 2 contre Olympique Lyonnais 2

➡ DATES DE NOS FINALES

Pour information, les rencontres qui se dérouleront sur terrain neutre :

Samedi 1 juin Finales FUTSAL coupe DLR U13, challenge U13 et challenge U15 à Caluire.

Dimanche 2 juin : ½ Finales de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors et Vial à Montanay.

Dimanche 2 juin : Finales FUTSAL de la Coupe de Lyon et du Rhône séniors, Futsal Avenir et U18 à Caluire

Vendredi 7 juin : Finale Vétérans à Neuville sur Saône

Dimanche 9 juin : Finales des Coupes de Lyon et du Rhône U18F / Vial / Séniors à Neuville sur Saône

Samedi 15 juin : Finales des Coupes de Lyon et du Rhône Jeunes U15F / U15 / U17 / U20 à Pont de Cheruy

Dimanche 16 juin : Finale Seniors D1, Barrage Seniors H et U18F pour accession en Ligue à Pont de Cheruy

➡ RELAIS MESSAGE LAURAFoot

Engagements COUPE DE France

Ouverture des engagements : La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe de France (seniors libres).

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS.

*Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via **FOOTCLUBS avant le 15 juin 2024** et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.*

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire via le menu : « Compétitions » / « Engagements » / « Saison 2023/2024 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football et de bien vous engager sur la ligue LAuRAFoot.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2024 (dernier délai). Droits d'engagement : 52 Euros



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

COMMISSION DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

Président : Lakhdar TOUATI

Vice-Président : Alain BARBIER

Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER

Correspondant Football Féminin : Patrice MONTAGNON – Dervil ARGYRE

Membres : Maurice MOURROZ, Christophe MELINON, Gabriel FAVRE, Virginie LAGRANGE, Farid BEN FARAH, Jean-Michel JASTRZAB (Télétravail), Christian SADIN.

Absents excusés : Christophe MELINON.

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

➡ **MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS**

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission des Compétitions. (MAIL : sportive@lyon-rhone.fff.fr)

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE :

Période VERTE : Cette période se situe jusqu'à 16h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE : Cette période dite D'EXCEPTION se situe de 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : ***modification interdite sauf accord explicite de la Commission des Compétitions.***

La commission constate de plus en plus de demandes de modifications interdites en période rouge. Nous vous informons que celles-ci ne seront plus prises en compte à l'exception :

- Force majeure (infrastructure / terrain / Laurafoot)

- Arrêtés municipaux

- Changement du lieu de la rencontre

ATTENTION : En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

Nous rappelons cependant que les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en

période orange ou rouge mais les clubs ont obligation d'informer par mail et téléphone la commission des Compétitions, l'adversaire et les officiels.

➡ **DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCHS**

Pour une meilleure organisation des championnats, nous demandons à tous les clubs de répondre rapidement aux demandes de modifications de matchs émises sur Footclubs.

➡ **ENTENTES**

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est défini par le District.

Les ententes de la saison 2023/2024 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs : menu « Organisation / vies des Clubs ».

➡ ENGAGEMENTS

Art. 2 des Règlements sportifs :

- 2.1. Depuis la saison 2010/2011, les engagements se font directement sur FOOTCLUBS (championnats, coupes, Foot Diversifié...) ainsi que les demandes d'inactivités. Ces engagements seront à régler lors du premier relevé de compte (septembre/octobre). Les clubs qui étaient en inactivité doivent envoyer une lettre d'intention à la commission des Compétitions avant le 31/05, pour préciser qu'ils souhaitent participer au prochain championnat. Ils devront ensuite confirmer leur engagement sur FOOTCLUBS. Les clubs qui n'auront pas écrit avant le 31/05 ne pourront pas participer au championnat à l'exception des dernières divisions du DISTRICT. Les clubs qui confirment leur inactivité devront le faire également avant le 31 mai, sachant que le District se chargera d'en aviser la LAuRAFoot.

- 2.2. Chaque année, un certain nombre d'équipes sont soit forfait, soit mises en inactivité, soit mises hors championnat. Ces équipes sont automatiquement rétrogradées en division inférieure la saison suivante. Toutefois, certaines équipes ne redémarrent pas forcément l'année suivante, et se manifestent quelques fois deux ans voire trois ans plus tard. Dès lors, il sera fait l'application suivante : (vote de l'AG de juin 2005 à ARNAS). Une équipe forfait général, mise en inactivité, mise hors championnat, doit se réinscrire avant le 31 mai par lettre adressée au District de Lyon et du Rhône département commission des Compétitions. C'est cette lettre qui permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur. Si le club ne s'engage pas par écrit avant le 31 mai de l'année de son forfait, inactivité ou déclasserement, il ne pourra prétendre pour les saisons suivantes à aucune division à l'exception de la dernière division de District et ce tant en jeunes, qu'en séniors.

➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non-fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

- U15 D4, Poule D, Match n°27201111 du 11/05/2024 : Grand Ouest Association – FC Ste Foy Les Lyon 2
- Séniors D1, Poule A, Match n°25849985 du 12/05/2024 : Fclsd 3 – FC Mont Brouilly 1

1er rappel : Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 7-03 des Règlements sportifs, page 110 de l'annuaire :

- U17 D2, Poule B, Match n°25854072 du 04/05/2024 : FCSO 69 1 – EV. S. Genas Azieu 1
- U15 D2, Poule A, Match n°25857768 du 04/05/2024 : Vaulx Olympique 1 – Sud Lyonnais F. 2013 1
- Pratique Futsal U18, Poule B, Match n°27619713 du 05/05/2024 : Futsal Pays Voiron 22 - Alf Futsal 22

➡ FORFAITS

Date	Equipe Forfait	Affiliation	Catégorie	Niveau	Poule	N° Match
24/05/2024	US Formans St Didier 35	517431	Vétérans	Unique	A	27130835
26/05/2024	Muroise F. St Bonnet 2	522883	Séniors	D4	A	27172399
26/05/2024	Feyzin Cbe 3	504739	Séniors	D4	C	27138452
26/05/2024	St Pierre Mineurs 1	504621	Féminines Séniors à 8	Phase 2	A	27644907
26/05/2024	G F C 2	560780	Féminines Séniors à 8	Phase 2	B	27644643
25/05/2024	Grand Ouest Association 1	560508	U20	D1	A	25857731
25/05/2024	FC Franchevillois 1	504460	U20	D2	C	27153196
25/05/2024	US Millery Vourles 2	549484	U20	D2	C	27151544
25/05/2024	ACH 2	582234	U17	D3	G	27189015
25/05/2024	St. Amplepuisien 2	517784	U15	D4	E	27186282
25/05/2024	Olympique Lyon Sud 4	520061	U15	D4	H	27199356
25/05/2024	Pt De Cheruy 1	500340	Féminines U15 à 8	D1	B	27785258
26/05/2024	AC Meyzieu 1	560150	Futsal	D2	A	25903238



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

FORFAIT GENERAL	AFFILIATION	CATEGORIE	NIVEAU	POULE
Lyon La Duchère 1*	520066	Féminines Séniors	D2	U

*Décision DLR

➡ TIRAGE DES LETTRES

Tirage au sort des lettres déterminant les montées et descentes en cas d'égalité si non application du Fair-play (AG des clubs du 25/11/23) : E - D - I - G - A - F - H - C - B

➡ CHAMPIONNATS 2023-2024

Fin de saison 2023-2024

Séniors Montées/descentes (Sur une base de 5 descentes de R3 Ligue)

Séniors D1			
Nb équipes (2023-2024)	26	2 poules de 13	
Descentes de ligue R3	5	(Hypothèse de base, donc sans régulation ni repêchage)	
Montées en ligue R3	5	2 montées par poule + le vainqueur du barrage entre les troisièmes	①
Montées de D2	8		
Descentes vers D2	10	5 descentes par poule pour revenir à 24 équipes en D1	②
Nb équipes (2024-2025)	24		

① si un club du DLR monte de U20 R1 en Séniors R3 nous n'avons que 4 montées de séniors D1 vers la ligue

② 10 descentes afin de revenir à 24 équipes (2 poules de 12) en D1

Séniors D2			
Nb équipes (2023-2024)	48	4 poules de 12	
Descentes de D1	10		
Montées en D1	8	2 montées par poule	
Montées de D3	12		
Descentes vers D3	14	3 descentes par poule + 2 descentes au fair-play (car 2 descentes supp de D1 vers D2)	
Nb équipes (2024-2025)	48		

Séniors D3			
Nb équipes 2023-2024)	72	6 poules de 12	
Descentes de D2	14		
Montées en D2	12	2 montées par poule	
Montées de D4	16		
Descentes vers D4	18	3 descentes par poule	
Nb équipes (2024-2025)	72		

Séniors D4			
Nb équipes (2023-2024)	87	8 poules (7 poules de 11 + 1 poule de 10)	
Descentes de D3	18		
Montées en D3	16	2 montées par poule	
Nb équipes (2024-2025)		Fixé en fonction des engagements	

U20 Montées/descentes (Sur une base de 2 descentes de U20 R2 et/ou U18 R2 Ligue)

U20 D1			
Nb équipes (2023-2024)	24	2 poules de 12	
Descentes de ligue (U18+U20)	2	(Hypothèse de base, donc sans régulation ni repêchage)	
Montées en ligue U20 R2	2	1 montée par poule	
Montées de D2	6		
Descentes vers D2	6	3 descentes par poule	
Nb équipes (2024-2025)	24		



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

U20 D2			
Nb équipes (2023-2024)	40	4 poules de 10	
Descentes de D1	6		
Montées en D1	6	1 montée par poule plus 2 montées supplémentaires (aux lettres)	
Nb équipes (2024-2025)		Fixé en fonction des engagements	

U17 Montées/descentes (Sur une base de 0 descente de U16 R2 Ligue)

U17 D1			
Nb équipes (2023-2024)	25	1 poule de 13 et 1 poule de 12	
Descentes de ligue (U16)	0	(Hypothèse de base, donc sans régulation)	
Montées en U18 R2	2	1 montée par poule	
NB places conservées	2		①
Montées de D2	6		
Descentes vers D2	7	3 descentes pour la poule de 12 + 4 descentes pour la poule de 13	②
Nb équipes (2024-2025)	24		

① Les clubs montant en U18 Ligue peuvent conserver leur place en D1 donc leur place n'est pas libérée

② 7 descentes afin de revenir à 24 équipes (2 poules de 12) en D1

U17 D2			
Nb équipes (2023-2024)	36	3 poules de 12	
Descentes de D1	7		
Montées en D1	6	2 montées par poule	
Montées de D3	12		
Descentes vers D3	13	4 descentes par poule + 1 descente supplémentaire (aux lettres)	
Nb équipes (2024-2025)	36		

U17 D3			
Nb équipes (2023-2024)	84	7 poules de 12 équipes	
Descentes de D2	13		
Montées en D2	12	1 montée par poule + 5 montées parmi les seconds (aux lettres)	
Nb équipes (2024-2025)		Fixé en fonction des engagements	

U15 Montées/descentes (Sur une base de 0 descente de U15 R2 Ligue)

U15 D1			
Nb équipes (2023-2024)	24	2 poules de 12	
Descentes de ligue (U16)	0	(Hypothèse de base, donc sans régulation)	
Montées en U15 R2 / U16 R2	2	1 montée par poule	①
NB places conservées	2		②
Montées de D2	6		
Descentes vers D2	6	3 descentes par poule	
Nb équipes (2024-2025)	24		

① Les clubs candidats à la montée peuvent monter en U15 R2 ligue et en U16 R2 ligue

② Les clubs montant en U16 R2 ligue peuvent conserver leur place en D1 donc leur place n'est pas libérée

U15 D2			
Nb équipes (2023-2024)	36	3 poules de 12	
Descentes de D1	6		
Montées en D1	6	2 montées par poule	
Montées de D3	8		
Descentes vers D3	8	2 descentes par poule + 2 descentes supplémentaires (au fair play)	
Nb équipes (2024-2025)	36		



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

U15 D3			
Nb équipes (2023-2024)	50	4 poules (2 poules de 12 + 2 poules de 13)	
Descentes de D2	8		
Montées en D2	8	2 montées par poule	
Montées de D4	14		
Descentes vers D4	16	4 descentes par poule	①
Nb équipes (2024-2025)	48		

① 16 descentes afin de revenir à 48 équipes (4 poules de 12) en D3

U15 D4			
Nb équipes (2023-2024)	99	9 poules. (2 poules de 12 + 5 poules de 11 + 2 poules de 10)	
Descentes de D3	16		
Montées en D3	14	1 montée par poule + 5 montées parmi les seconds (aux lettres)	
Nb équipes (2024-2025)		Fixé en fonction des engagements	

Féminines Séniors A 11 **Montées/descentes (Sur une base de 1 descente de Fém R2 Ligue)**

Féminines Séniors D1 à 11			
Nb équipes (2023-2024)	12	1 poule de 12	
Descentes de ligue	1	(Hypothèse de base, donc sans régulation ni repêchage)	
Montées en ligue Fém R2	1		
Montées de D2	2		
Descentes vers D2	2		
Nb équipes (2024-2025)	12		

Féminines Séniors D2 à 11			
Nb équipes (2023-2024)	11	1 poule de 11	
Descentes de D1	2		
Montées en D1	2		
Nb équipes (2024-2025)		Fixé en fonction des engagements	

Féminines U18 A 11 **Montées/descentes (Sur une base de 1 descente de Fém U18 R2 Ligue)**

Féminines U18 D1 à 11			
Nb équipes (2023-2024)	21	2 poules (1 poule de 11 + 1 poule de 10)	
Descentes de ligue	1	(Hypothèse de base, donc sans régulation ni repêchage)	①
Montées en ligue Fém U18 R2	1		②
Nb équipes (2024-2025)		Fixé en fonction des engagements	

① A noter que, les poules étant très incomplètes, une régulation est peu probable.

② Le montant en ligue est le vainqueur d'un match de barrage entre le premier de chacune des deux poules.

FUTSAL **Montées/descentes (Sur une base de 1 descente de Futsal R2 Ligue)**

Futsal D1			
Nb équipes (2023-2024)	12	1 poule	
Descentes de ligue	1	(Hypothèse de base, donc sans régulation, ni repêchage)	
Montées en Futsal R2	1		
Montées de D2	4		
Descentes vers D2	4		
Nb équipes (2024-2025)	12		



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Futsal D2			
Nb équipes (2023-2024)	24	2 poules de 12	
Descentes de D1	4		
Montées en D1	4	2 montées par poule	
Montées de D3	6		
Descentes vers D3	6	3 descentes par poule	
Nb équipes (2024-2025)	24		

Futsal D3			
Nb équipes (2023-2024)	16	2 poules de 8 équipes	
Descentes de D2	6		
Montées en D2	6	3 montées par poule	
Nb équipes (2024-2025)		Fixé en fonction des engagements	

➡ CONSTITUTION DES CALENDRIERS 2024/2025

La réunion de constitution des calendriers de la saison prochaine sera prévue le **jeudi 30 mai 2024 à 19h00 au siège du DLR**. Tous les clubs sont invités à participer à cette réunion. Vous pouvez faire acte de candidature auprès de la commission des Compétitions (Mail : sportive@lyon-rhone.fff.fr)

➡ ATTESTATION D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

L'homologation par la commission des Terrains du DLR fait autorité.

Toute Attestation incomplète (N° Affiliation FFF / N° du terrain / Nom du stade) ne sera pas prise en compte.

➡ HOMOLOGATION TOURNOIS

- **AS CRAPONNE (504730)** : U10 le 1er juin 2024, U11 le 2 juin 2024, U12 le 8 juin 2024 et U13 le 9 juin 2024.
- **AM. MAIQ MIONS (525631)** : U10 le 1er juin 2024, U9 le 2 juin 2024, U11 le 8 juin 2024 et U12 le 9 juin 2024.
- **ES LIERGUES (504466)** : U7 le 9 juin 2024, U9 le 8 juin 2024, U11F le 15 juin 2024 et U15F le 16 juin 2024.
- **FC ST CYR COLLONGES AU MONT D'OR (530052)** : U6/U7 le 1er juin 2024, U8 le 2 juin 2024, U10/U11 le 22 juin 2024, U12/U13 le 23 juin 2024.
- **AV. S GENAS AZIEU (541812)** : U13 le 9 juin 2024.
- **CHASSIEU DECINES FC (550008)** : U8/U9 le 1er juin 2024.
- **CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968 (790167)** : U9F, U11F, U13F, U15F LE 8 JUIN 2024 et SENIORS F, U18F le 9 juin 2024.
- **FC STE FOY LES LYON (523654)** : U13 le 2 juin 2024.
- **C. LYON OUEST S.S (516533)** : U15 le 15 juin 2024, U11 et U13 le 16 juin 2024, U9/U8 et U7 le 22 juin 2024.
- **AM.S CHEMINOTS ST PRIEST (524489)** : U13 le 22 juin 2024.
- **FC LYON FOOTBALL (505605)** : U9 (futur U10) le 8 juin 2024.
- **GROUPEMENT FEMININ ASEF/FCLDSD (560870)** : U11F et U13F le 23 juin 2024, U15F et U18F le 22 juin 2024.
- **CS REYRIEUX VAL DE SAONE (504733)** : U17 et U20 le 2 juin 2024, U11 le 15 juin 2024 et U13 le 16 juin 2024.
- **SC DE LA REVOLEE (564069)** : U9 le 8 juin 2024, U11 le 9 juin 2024 et U15 le 22 juin 2024.
- **US MILLERY VOURLES (549484)** : U9 le 8 juin 2024, U11 et U13 le 9 juin 2024.



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

COMMISSION FOOT FEMININ

Tél 04 72 76 01 10
feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

Présidente : Lydie DI RIENZO

Membre de la Commission : Sylvie Platroz, Patrice Montagnon, Dervil Agyre ,Annick Di Stéphano, Serge Gourdain, Nasserdine Djoued, Julien Rozier, Flavien Weisslinger, Vanessa Guignier

➡ QUELQUES RAPPELS

- Les championnats féminins sont désormais gérés par la commission des Compétitions
- Les demandes & correspondances doivent être effectuées par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Féminines (feminine@lyon-rhone.fff.fr).
- Votre correspondant est Patrice Montagnon pour toute demandes d'informations concernant le football féminin (04.72.76.01.10)

➡ CHAMPIONNATS 2023 / 2024

Retrouvez les informations concernant les équipes engagées sur le site du district /EPREUVES
Et les infos diverses sur le PV, COMMISSIONS DES COMPETITIONS

RAPPEL DES REGLEMENTS

Nous rappelons que les sur classements autorisés sont : 3 U9 F en catégorie U11 F
3 U11 F en catégorie U13F
3 U13 F en catégorie U15F
3 U15 F en catégorie U18F

Nous rappelons que les sous classements autorisés sont : 3 U12 F en catégorie U11F
3 U14 F en catégorie U13F

MUTATIONS / 4 JOEUSES DONT 1 MUTATIONS HORS PERIODES

Foot à 8 : U11F/U13F/U15Fet SENIORS F : Le nombres de joueuses minimum pour que le match se déroule est de 6 joueuses. Vous pouvez trouver les lois du jeu sur le site du district /foot animation et règlements foot à 8
Les équipes ne respectant pas ces directives seront convoquées systématiquement à postériori par la Commission foot féminin et la commission des règlements dans les locaux du District

➡ FOOT LOISIR FEMININ

15 équipes se sont engagées sur le Challenge football féminin. Renseignement auprès de la Commission Loisirs.

➡ COUPE DLR VIAL FEMININE

Matches des 1/2 finales - dimanche 2 juin /13 heures à Montanay : Amicale Diemoz // FC Gerland
Craponne / ASUL

DIMANCHE 09/06 NEUVILLE SUR SAONE - FINALE U18F ET FINALE COUPE VIAL

SAMEDI 15/06 PONT DE CHERUY - FINALE U15F

➡ AGENDA

LAUREAT DLR TOUTES FOOT : 1/ ET.S.LIERGUISSE
2/CFF1968
3/SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

COMMISSION FUTSAL

04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission : M. Thierry BOLZE, Elabo ELLOH, M. Nasserline DJOUED, M. Yacine FEKRANE.

MESSAGE TRES IMPORTANT A TOUS LES CLUBS

Les courriers concernant le FUTSAL doivent être adressés par mail à cette commission : futsal@lyon-rhone.fff.fr

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission futsal.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 16h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires **réglementaires définis** Ci-dessus.

- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

- **Période ROUGE** : Cette période dite D'EXCEPTION se situe de 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission futsal.

Nous rappelons cependant que les changements du gymnase au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge mais les clubs ont obligation d'informer la commission de futsal, l'adversaire et les officiels. Pour une meilleure organisation des championnats, nous demandons à tous les clubs de répondre rapidement aux demandes de modifications de matchs émises sur Footclubs.

Les horaires réglementaires sont les suivants : (article 5 des règlements sportifs)

Vendredi : 18h à 21h45

Samedi : 10h à 21h45 dimanche : 10h à 19h

Lundi, Mardi, Mercredi et jeudi : 18h à 21 h

Ces horaires autorisés ne nécessitent pas l'accord écrit de l'adversaire sous réserve d'être dans la zone verte.

DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCHS

Pour une meilleure organisation des championnats, nous demandons à tous les clubs de répondre rapidement aux demandes de modifications de matchs émises sur Footclubs.

AVIS A TOUS LES CLUBS

La saison 2023/2024 s'achève, avant de dresser un rapport d'activité et le bilan d'activité et le bilan sportif, il est demandé aux clubs qui ne désirent pas s'engager en 2024/2025 de vouloir bien en faire part à la commission dans les meilleurs délais, afin de préparer au mieux la gestion du prochain championnat FUTSAL 2024/2025.

COUPES DE LYON ET DU RHONE FUTSAL

Les finales auront lieu le dimanche 02 Juin 2024 Au gymnase LACHAISE, 1 rue CURIE, 69300 CALUIRE

Programme : Coupe U18 - 13h00 : F C Vaulx contre Futsal Vaulx

Coupe de l'Avenir Seniors - 14h30 : LYON 8 contre Martel Caluire 4

Coupe de Lyon et du Rhône Seniors - 16h00 : AS St Priest 2 contre OL 2



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

➡ CHAMPIONNAT FEMININ

Poule A

1 RIVES	20	4	4	0	0	22	8	14
2 VALENCE	13	4	2	0	2	20	16	4
3 DIEMOZ	9	4	0	0	4	9	22	-13
4 GOAL	8	4	2	1	1	13	12	1
5 PLCQ	6	4	1	1	2	14	20	-6

Poule B

1 O. Lyon Sud	9	3	1	0	2	6	9	-3
2 M A VENT	7	3	2	1	0	12	5	7
3- GOAL	7	3	2	1	0	8	6	1
4 CIVRIEUX	2	3	0	0	3	4	10	-6

Félicitations aux deux premiers de la poule Haute. Valence qui termine 2eme et Rives Champion du district de Lyon Et du Rhône, invaincu toute la saison

Félicitations aussi à Olympique Lyon Sud qui termine 1^{er} de la poule Basse, des récompenses leur seront attribuées ultérieurement

➡ FUTSAL JEUNES

La Journée finale des jeunes se déroulera le samedi 1 juin au gymnase Gabriel - ROSSET LYON 7.

Programme :
15H00 : Challenge U13 : Goal Football / Condrieu
16H 30 : Coupe U13 : Trinité / O.L.
17H30 : Challenge U15 : Goal Football / Martel Caluire

Attention : les clubs recevant doivent impérativement apporté leur tablette lors des matchs (GOAL FOOTBALL / la trinité).

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05
loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 28 mai 2024

Président : Mr Gérard Mei

Membres de la commission : Mrs Christian Bourlioux, Patrick Durbiano, Simon Lesniohski, Olivier Robert, Manuel De Oliveira, Fabien Jaspero

Prochaine réunion le mardi 04/06/2024

➡ IMPORTANT

LES CLASSEMENTS SONT CLOS A CE JOUR : Note : les feuilles de fair play reçues hors délai seront amendées
Les clubs qualifiés pour les journées finales seront contactés

➡ FINALES LOISIR (EN SEMI NOCTURNE)

Foot à 8 Féminin : le vendredi 31 mai 2024 au stade de MANISSIEUX 63 Rue de Savoie, 69 800 ST PRIEST

Equipes convoquées : Chaponnay / Liergues / Craponne / Mont Brouilly / CVL 38 fc / Reyrieux cs / Grézieu la Varenne / St Forgeux / Ozon os / St Martin en Haut / Sud Lyonnais fc 2013 / Ternay

Foot à 8 Masculin : le vendredi 7 juin 2024 stade Pierre Mendès France 33 Avenue Pierre Mendès France 69800 ST PRIEST. **Equipes convoquées :** Soso as / Lyon Décines UGA / Boige et Vignal / Asul 4 / Trinité 3 / Caluire 1 / Hall Eclectic / Ouest Lyonnais Vaugneray / Roule Mulatière 4 / Passion Foot / St Priest es 2 / Ternay



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Foot à 11 : le vendredi 14 juin 2024 à JONAGE - Confirmation d'organisation par USEL
En cours de classement

COUPE FOOT LOISIR

Résultats 1/2 finales : GOAL FC 3 – MEGINAND 2 – 1
SCBTP – USVJ 2 – 3

La finale se déroulera le **mardi 18 juin 2024** (20h00) à Meginand (attente confirmation mairie)
GOAL FC 3 contre USVJ

GRUPEMENT BEAUJOLAIS

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du jeudi 23 mai 2024

Présents : S. BOISSET – C. PERROT – G. SEVE – G. PISTOL – F. BEDIAT – A. FEZZA – F. BOTTERON – C. ROBERT – Z. BEN-SLIMANE.

Excusé : D. COMBIER (réunion DLR).

Présidente : Simone BOISSET. Tél .06 78 61 00 66.

A COMPTER DE LA SAISON 2024-2025 : **Président** : Didier COMBIER téléphone 06 33 65 15 22

Vice Président : Christian PERROT téléphone 06 73 97 85 99

Rappel adresse postale du Groupement : Office des Sports de Villefranche - Groupement Beaujolais de Football (boite 25) - 535, avenue St Exupéry, 69400 Villefranche sur Saône

Courriers : **PONTCHARRA ST LOUP** : U13 du 25 mai – U9 du 25 mai

DOMTAC FC : U11 du 25 mai

FC TARARE : U13 du 25 mai

E.S. LIERGUES : U11 du 25 mai

SUD AZERGUES FOOT : U11 du 25 mai

CHAZAY FC : U11 DU 25 mai.

COMMISSION U7

Christian PERROT tél. 06 73 97 85 99

LA JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS EST PROGRAMMÉE LE SAMEDI 8 JUIN. ELLE SE DÉROULERA SUR LE SITE DE CHATILLON D'AZERGUES.

1 groupe convoqué le MATIN de 10h (rdv 9h30) à 13h45 avec pause Déjeuner. Prévoir Déjeuner ou restauration sur place.

1 groupe convoqué l' APRES-MIDI de 14h30 (rdv 14h) à 17h45 avec pause Gouter. Prévoir Gouter ou restauration sur place.

47 équipes inscrites.

24 EQUIPES CONVOQUEES LE MATIN. Rendez-vous à 9h30. Prévoir au moins un ballon par équipe.

AM. ST FORGEUX 1, 2 – BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS 1, 2, 3, 4, 5 – FC MONT BROUILLY 1, 2 – ENTENTE HAUT BEAUJOLAIS 1, 2 – SUD AZERGUES FOOT 1 – O.S. POUILLY POMMIERS 1, 2 – DOMTAC FC 1, 2, 3 – FC BULLY 1 – A.S. VALSONNE 1 – E.S. LIERGUES 1, 2, 3 – RC BELIGNY 1, 2.

23 EQUIPES CONVOQUEES L'APRES-MIDI. Rendez-vous à 14 heures. Prévoir au moins un ballon par équipe.

FCVB 1, 2 – FC RENEINS VAUXONNE 1, 2 – O. BELLEROCHÉ 1, 2 – STADE AMPLEPUSIEN 1, 2, 3 – CHAZAY FC 1, 2 – E.S. GLEIZE 1 – FC PONTCHARRA ST LOUP 1, 2 – FC DENICE ARNAS 1, 2 – BEAUJOLAIS FOOTBALL 1 – A.S. LIMAS 1, 2 – O.S. BEAUJOLAIS 1, 2 – SUD AZERGUES FOOT 1 – FC LAMURE POULE 1.



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

➡ COMMISSION U9

Zinedine BENSLIMANE tél. 06 27 11 30 60

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE DU 4 MAI :

Reçu feuille de bilan et feuilles d'effectifs des festifoot de : BULLY – CHAMBOST ST JUST (absence de FC Tarare 3) – LAMURE – ST FORGEUX – DENICE – BELLEROCHÉ – BELLEVILLE. – CHAZAY – LIERGUES.

Non reçu au 23 mai les feuilles des festifoot organisés à OUROUX – ST GEORGES – LA TOUR DE SALVAGNY .

➡ COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél. 06 22 82 74 09 – Franck BEDIAT 06 08 60 45 23

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE DU 4 MAI :

Feuilles manquantes : A352 à DOMMARTIN – B354 à BELIGNY – C352 à CHAZAY – D353 à LIERGUES.

➡ COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18

Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

JOURNEE DU 4 MAI : 3^e rappel : résultats manquants :

Poule D : MONT BROUILLY 2 – BELLEROCHÉ 2

Poule E : MONT BROUILLY 3 – BELLEVILLE 4

➡ COMMISSION COUPES A 11

Christian ROBERT tél. 06 87 18 51 07 et Didier COMBIER tél. 06 33 65 15 22

COUPE MAGAT

Rencontre finale à St Georges le dimanche 2 juin à 17 heures : FC LAMURE POULE 1 – DOMTAC FC2

COUPE DES VIGNERONS

Rencontre finale à St Georges le dimanche 2 juin à 14h30 : Ent. TERNAND/OSB2 – FC PONTCHARRA ST LOUP 3

COUPE DU BEAUJOLAIS U17

Rencontre finale à Gleizé le samedi 1^{er} juin à 17 heures : RC BELIGNY – DOMTAC FC 3

COUPE DU BEAUJOLAIS U15

Rencontre finale à Gleizé le samedi 1^{er} juin à 14h30 : BEAUJOLAIS FOOTBALL 1 – FC PONTCHARRA ST LOUP 1.

PROGRAMME JOURNEES FINALE :

Le samedi 1^{er} juin au stade de Gleizé :

14h30 : finale coupe du Beaujolais U15 : BEAUJOLAIS FOOTBALL 1 – FC PONTCHARRA ST LOUP 1.

17h00 : finale coupe du Beaujolais U17 : RC BELIGNY – DOMTAC FC 3

Le dimanche 2 juin à St Georges parc Montchervet

A 10 h00 : finale coupe du Beaujolais U13 : FCVB2 – DOMTAC FC 2 – FCVB3 – DOMTAC FC3

A 14h30 : finale coupe des Vignerons : Entente TERNAND/OSB 2 – PONTCHARRA ST LOUP 3

A 17 h00 : Finale coupe Joseph Magat : FC LAMURE POULE 1 - DOMTAC FC 2



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56

brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 28 mai 2024

Présents : Christian Collet, Denis Contamin, Hadi Laribi, Christophe Laval, Jérôme Pouzadoux, Dylan Tardy, Marc Bayet, René Copeta

Président du Groupement : Marc BAYET 06 86 47 75 79 - **Vice-Président Délégué** : Denis CONTAMIN 06 74 84 95 31

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h00 à 19h00.

6 rue Jules Verne 69630 CHAPONOST

mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

RAPPEL : tout mail envoyé au Groupement ne provenant pas de l'adresse officielle du club ne sera pas pris en considération.

➡ COMMISSION U7

Christophe LAVAL

Journée Nationale des Débutants du 8 Juin - Le rendez-vous est fixé à 9h00 pour un début à 9h30.

Il y aura deux rotations de matchs, et deux autres rotations sur des ateliers et animations. Fabien JASPERO notre conseiller technique de Groupement sera le référent. Je vous souhaite à tous une bonne fin de saison. Ce sera la dernière pour moi...

60 équipes sont inscrites : F.C. FRANCHEVILLOIS 2, C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON 2, A.MINEURS ST PIERRE LA PALUD 2, A.S. CRAPONNE 3, A.S. BRIGNAIS 2, A.S. SOUCIEU EN JARREST 2, A.S. ST MARTIN EN HAUT 1, OLYMPIQUE LYON SUD 4, F.C. STE FOY LES LYON 4, F.C. SOURCIEUX 2, U.S. OUEST LYONNAIS VAUGNERAY 4, A.S. GREZIEU LA VARENNE 4, J.ST.O. GIVORS 4, F.C. GRIGNY 2, RHONE SUD F.C. 2, U.S. MILLERY VOURLES 4, F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE 2, S.C. BIGARREAUX 5, HAUTS LYONNAIS 1, SPORTING CLUB OUEST LYONNAIS 2, C.S. MEGINAND 3, F.C. SUD OUEST 69 3.

➡ COMMISSION U9

Denis CONTAMIN

Feuilles de bilan ou d'effectifs manquants

Merci de transmettre les documents manquants de toute urgence.

Plateaux du 04 mai 2024 : 11eme journée (dernier avertissement avant amende)

SC OUEST LYONNAIS : manque feuilles de bilan et d'effectifs de votre plateau 3

GRIGNY : manque feuille d'effectifs de votre équipe 1 ou 2 sur le plateau 4 de MILLERY VOURLES. La feuille transmise comporte uniquement huit joueurs au lieu de dix minimum pour deux équipes.

GIVORS : manque feuille d'effectifs de vos équipes 3 et 4 sur votre plateau 14

Journée Finale du 25 mai 2024 : OLYMPIQUE LYON SUD : manque feuille d'effectifs de vos équipe 5, 6, 7 ET 8 sur le plateau 1 de Saint Maurice sur Dargoire.

➡ COMMISSION U11

Marc BAYET et Dylan TARDY

Feuilles de match manquantes

Journée 5 du 4 Mai (troisième et dernier avertissement) : Plateau B352 à SCOL 1



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Journée de clôture du 25 Mai : Plateau 2 au CASCOL
Plateau 5 à MEGINAND
Plateau 8 à CRAPONNE
Plateau 10 à GIVORS

➡ **COMMISSION U13**

Christian COLLET et Jérôme POUZADOUX

Courriers reçus : FCSO 69 : Reçu et noté
MILLERY VOURLES : Lu et noté
USOL VAUGNERAY : Lu et noté (Veuillez relire le P.V.)
OLS : Lu et noté (Votre club ne sera pas amendé)

Feuilles de matchs manquantes du 4 Mai : Poule B : OLS 4 – GIVORS 2

Feuilles de matchs manquantes du 25 Mai : Poule A à RHONE SUD/TARTARAS 1
Poule C à MILLERY VOURLES 4

Finale Coupe Brévenne le 1^{er} Juin 2024 à ST MARTIN EN HAUT à 10h00

A : CASCOL 3

B : CASCOL 2

C : STE FOY LES LYON 3

D : GIVORS 1

Rendez-vous des équipes à 9h00 sur le site pour l'épreuve de jongleries à effectuer obligatoirement avant les rencontres (9h45). Toute équipe n'ayant pas effectué cette épreuve sera éliminée quels que soient les résultats en matchs. Elle se comptabilise sur les 8 meilleurs de chaque équipe, avec si besoin, le meilleur 9ème etc...Match à 8 contre 8 plus 3 remplaçants. Le listing des licenciés avec leur photo est obligatoire.

Points attribués : Victoire 3 – Match Nul 1 – Défaite 0

Classement : pour départager les équipes en cas d'égalité de points à l'issue du classement final, on procède dans l'ordre suivant : Goal-average particulier, épreuve de jonglerie, Goal-average général. En cas d'égalité parfaite il sera procédé à un tirage au sort.

Déroulé des matchs (rencontres de 20 minutes) : CASCOL 3 – CASCOL 2
STE FOY LES LYON 3 – GIVORS 1

CASCOL 3 – STE FOY LES LYON 3
CASCOL 2 – GIVORS 1

CASCOL 3 – GIVORS 1
CASCOL 2 – STE FOY LES LYON 3

➡ **COMMISSION COUPES A 11**

Marc BAYET et Hadi LARIBI

Coupe Ballandras : finale le 2 Juin à 16h30 à Saint Genis Laval

SAINT MARTIN EN HAUT 2 – OLYMPIQUE LYON SUD 2

Coupe Monts Lyonnais : finale le 2 Juin à 14h00 à Saint Genis Laval

SAINT ROMAIN DE POPEY 1 – MEYS GREZIEU 2

Coupe Brévenne U17 : finale le 1^{er} Juin à 16h30 à Saint Martin en Haut

Ent HAUTE BREVENNE/GIRAUDIERE 1 – STE FOY LES LYON 1

Coupe Brévenne U15 : finale le 1^{er} Juin à 14h00 à Saint Martin en Haut

OLYMPIQUE LYON SUD 2 – HAUTE BREVEN



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, NOYERIE Patrick, OLIVIER Alain, POINT Jean Philippe

Président du Groupement : Patrick NOYERIE (0612470193)

Vice-Président Délégué : J.Jacques ALBEROLA (0641217727)

Groupement Saône Métropole - 183 route de Genay, 01600 PARCIEUX (Permanence le lundi de 18H00 à 19H30)

➡ SECRETARIAT

Courriers des Clubs :

- FC LIMONEST / ST DIDIER : Feuille de match U9
- FC LYON CROIX ROUSSE : Feuilles de match U9 & U11
- LOSC : Feuille de match U11
- LYON LA DUCHERE : Feuille de match U11
- US CHEMINOTS DE VAISE : Feuille de match U10
- CALUIRE SP C : Feuille de match U11 & U9
- GOAL FC : JND
- CS REYRIEUX : Forfait U11
- FC MENIVAL : Feuille de match U17
- EVEIL DE LYON : Forfait U11
- FC FONTAINES : Horaire et lieu plateau U11
- AS GENAY : Feuille effectif Journée Finale

➡ COMMISSION COUPES

Coupe M.PACARD

½ DE FINALE : FC LATINO 2 – EVEIL DE LYON 2 1-1 (TAB 5-6)
OLYMPIQUE RILLIEUX 1 – EVEIL DE LYON 1 1-5

La Finale aura lieu le Samedi 1^{er} Juin à GENAY à 17h00

COUPE CHRISTIAN LARIVIERE (U15)

½ DE FINALE : GOAL FC 4 – FC SAINT CYR 1 0-4
OLYMPIQUE VAULX 2 – OLYMPIQUE SATHONAY 1 5-1

La Finale aura lieu le Samedi 1^{er} Juin à GENAY à 10h00

COUPE JEAN LARGE (U17)

½ DE FINALE : LOSC 1 – AS ECULLY 2 3-3 (TAB 4-5)
CS REYRIEUX 1 – EVEIL DE LYON 1 1-6

La Finale aura lieu le Samedi 1^{er} Juin à GENAY à 14h00

➡ COMMISSION U13

Coupes Saône Métropole U13 : Finales du 2 Juin 2024 sur les installations du LOSC

Les équipes sont convoquées à 9h15. Début des Jongles et des matchs à 10h00.

Derniers matchs prévus pour 16h30

Coupe ANAYA

Mini-tournoi avec 2 poules de 4 équipes, 3 matchs de poule, puis 1 match de classement. Matchs de 15 minutes.

CS REYRIEUX 1 / GOAL 8 / OL. VAULX 1 / FC VAULX 2 / EV. DE LYON 2 / GOAL 2 / GOAL 3 / CS REYRIEUX 2



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Coupe LARGE

Mini championnat à 6 équipes, 5 matchs par équipe. Classement selon nombre de points. Matches de 15 minutes

MENIVAL F.C. 2 / GOAL 5 / FC LYON CROIX ROUSSE 2 / FC ST CYR COLLONGES 2 / AV S GENAY 1 / LYON LA DUCHERE 2

Feuilles de match manquantes :

Journée 1 du 27/01/24 : Poule G : GOAL FC 9 – FC FRANC LYONNAIS FONTAINES 5

Poule I : GOAL FC 10 – US VAULX 4

Journée 2 du 03/02/24 : Poule C : GOAL FC 4 – FC LIMONEST / ST DIDIER 3

Journée 3 du 10/02/24 : Poule F : FC VAULX 4 – FC LYON CROIX ROUSSE 6

Poule G : GOAL FC 9 - EVEIL DE LYON 6

FC LIMONEST / ST DIDIER 5 - FC FRANC LYONNAIS / FONTAINES 5

Journée 4 du 9/03/24 : Poule B : FC VAULX 2 – OLYMPIQUE DE VAULX 2

Poule F : FC VAULX 4 – FC LIMONEST / ST DIDIER 4

Poule G : CS REYRIEUX 3 – FC LIMONEST / ST DIDIER 5

Poule H : FC VAULX 5 – US FORMANS 1

Poule I : US VAULX 4 – GOAL FC 10

Journée 5 du 23/03/24 : Poule B : GOAL FC 3 – FC VAULX 2

Poule F : FC LIMONEST / ST DIDIER 4 – EVEIL DE LYON 5

Poule G : FC LIMONEST / ST DIDIER 5 – EVEIL DE LYON 6

Poule H : OL. VAULX 1 – LOSC 2

Journée 6 du 06/04/24 : Poule B : FC VAULX 2 – LOSC 1

Poule G : EVEIL DE LYON 6 – FC POINT DU JOUR 3

Poule I : GOAL FC 11 – EVEIL DE LYON 8

Journée 7 du 04/05/24 : Poule B : GOAL FC 3 – FC LYON CROIX ROUSSE 4

FC VAULX 2 – CALUIRE SC 2

Poule C : FC LIMONEST / ST DIDIER 3 – LYON CHEMINOTS DE VAISE 1

GOAL FC 4 – CFF 1668 1

FC FRANC LYONNAIS / FONTAINES 3 – FC VAULX 3

Poule G : FC LIMONEST / ST DIDIER 5 – US VAULX EN VELIN 3

FC FRANC LYONNAIS / FONTAINES 5 – EVEIL DE LYON 6

Poule H : FC VAULX 5 – LOSC 2

COMMISSION U7

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS 08/06 /2023

Elle va se dérouler le samedi 8 juin 2024 sur le stade Edouard Aubert,5,rue du stade,69120,VAULX EN VELIN

PREVOIR UN BALLON PAR EQUIPE

MATIN : LES EQUIPES SUIVANTES SONT CONVOQUEES A 9H PRECISES

SAONE MT D'OR 3 équipes, CALUIRE 3 équipes, ECULLY 3 équipes, FC FRANC LYONNAIS 3 équipes, LIMONEST / DARDILLY 3 équipes, GENAY 2 équipes, FC LYON CROIX ROUSSE 1 équipe, REYRIEUX VDS 2 équipes, SATHONAY 2 équipes, LYON LA DUCHERE 3 équipes, EVEIL DE LYON 5 équipes. Soit 30 équipes

LES EQUIPES SUIVANTES SONT CONVOQUEES A 13H30 PRECISES AU STADE E. AUBERT, 5, ALLEE DU STADE, 69120,

VAULX EN VELIN : MONTANAY 2 équipes, LOSC 1 équipe, NEUVILLE 1 équipe, FC FONTAINES 3 équipes, RILLIEUX 2 équipes, ST CYR 2 équipes, US VAULX 1 équipe, OL. VAULX 4 équipes, GOAL 6 équipes, MENIVAL 1 équipe, LYON CHEM DE VAISE 2 équipes, EVEIL DE LYON 5 équipes. Soit 30 équipes

PREVOIR UN BALLON PAR EQUIPE,

RAPPEL DU REGLEMENT : 4 joueurs ou (joueuses) + 2 remplaçants (tes).

La relance protégée : lorsque le gardien de but a le ballon dans les mains, l'ensemble de l'équipe adverse doit se trouver en dehors de la zone des 8m.

Toutes les équipes doivent être présentes une demi-heure avant le début du Festi-animation (Ne pas oublier les feuilles d'effectif)

La Journée Nationale Débutants aura lieu le samedi 08 juin 2024 sur les installations de l'US VAULX (stade E.Aubert,69120,VAULX EN VELIN)



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 27 mai 2024

GROUPEMENT LYON-METROPOLE - Boîte Postale 12233 – 69607 VILLEURBANNE cedex

Siège : 93 rue du 4 aout – 69100 VILLEURBANNE Tél / Fax : 04.78.84.18.48 - Mail : lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

➡ SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD

JND : La JND des U6-U7 se déroulera sur les installations de l'ASBGL le samedi 8 juin. Remerciements au club de BRON et à son Président pour l'accueil de cette manifestation.

Saison prochaine : Il nous faut penser déjà à la saison prochaine, l'assemblée générale de rentrée a été positionnée au jeudi 5 septembre à 19H, **merci de nous faire l'offre pour accueillir cette assemblée.**

Rappel : N'oubliez pas dans vos mails aux différentes commissions de mettre en copie l'adresse principale du groupement. Faites-nous parvenir vos informations le jour de notre permanence à savoir le lundi pour parution au PV du jeu-di. Merci.

➡ COMMISSION COUPES SENIORS - U17 - U15

Responsable : Mr H. MOLINARI

Finales sur le site de l'ASVEL

Coupe U15 Samedi 1^{er} juin à 10H Stade des IRIS : ASVEL 1 - FCL 3

Coupe U 17 Samedi 1^{er} juin à 14h30 Stade des IRIS : ASBGL - US MEYZIEU 2

Coupe GUICHARD Samedi 1er juin à 17H00 Stade des IRIS : ASAV 2 - FC GERLAND 2

➡ COMMISSION U13

Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Feuilles de matchs non parvenues :

En vertu de l'article 7.02-70.3 des règlements page 110 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point) :

- Journée 7 : (Poule A) Match 27721286 : AS MONTCHAT 1 – AS BUERS 1 **(OF-3)**.

- Journée 7 : (Poule B) Match 27721336 : VILLEURBANNE-UNITED FC 2 – ASVEL 3 **(OF-3)**.

- Journée 7 : (Poule I) Match 27721672 : ES TRINITE 7 – ES TRINITE 8 **(OF-3)**.

Journée Finale U13 : Réception des feuilles de plateaux :

Poule 1 : Club recevant : COM DE SAINT FONS : **Feuille de plateau non reçu le lundi 27 mai2024.**

Poule 2 : Club Recevant : US MEYZIEU : Feuille de plateau reçu le lundi 27 mai 2024.

Poule 3 : Club recevant : SC BRON TERRAILLON LA PERLE : Feuille de plateau reçu le lundi 27 mai 2024.

Poule 4 : Club recevant : AS MONTCHAT : **Feuille de plateau non reçu le lundi 27 mai2024.**

Poule 5 : Club Recevant : ASVEL : **Feuille de plateau non reçu le lundi 27 mai2024.**

Poule 6 : Club recevant : AS BRON GRAND LYON : **Feuille de plateau non reçu le lundi 27 mai2024.**

Poule 7 : Club Recevant : ES TRINITE : **Feuille de plateau non reçu le lundi 27 mai2024.**

Poule 8 : Club recevant : FC LYON : **Feuille de plateau non reçu le lundi 27 mai2024.**

Poule 9 : Club Recevant : VENISSIEUX FC : **Feuille de plateau non reçu le lundi 27 mai2024.**



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

VENISSIEUX FC : Mail de Mr OURAGA Bailly envoyé le samedi 25 mai 2024 à 10 H 30 au club de l'AS BRON GRAND LYON **en ayant oublié de mettre en copie le Groupement et la commission U13** pour informer que l'équipe 7 ne pourra être présent sur le plateau n° 6 qui débute à 11 H 30 ?

ASVEL : Mail de Mr DIAZ Benjamin envoyé le vendredi 24 mai 2024 à 19 H 59 au club de l'ES TRINITE pour informer que l'équipe 2 ne pourra être présent sur le plateau n° 7 qui débute le samedi matin à 9 H 30.

SC BRON TERRAILLON LA PERLE : Mail reçu de (personne non identifiée et non signée) le dimanche 26 mai 2024 au sujet de la décision de stopper le plateau n° 3 qui avait lieu au stade Léo Lagrange suite à une bagarre entre les joueurs de l'équipe 1 de l'AS BUERS et l'équipe 3 du FC LYON.

La commission U13 a fait un mail pour demander des explications au clubs de l'AS BUERS et du FC LYON, en attente de réponse.

AS DES BUERS : Mail reçu du club le lundi 27 mai 2024 à 15 H 25 avec les explications concernant les soucis lors du plateau n°3 ayant eu lieu au SC BRON TERRAILLON LA PERLE.

Merci pour votre réponse, mail lu et noté.

COMMISSION COUPE DE GROUPEMENT U13

Présent : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Équipes Qualifiées pour la finale de la coupe de Groupement catégorie U13 : Samedi 1^{er} juin 2024 (10 H 00 au Stade des Iris) : FC LYON 6 / AS DES BUERS 1 / VENISSIEUX FC 3 / FC LYON 4.

Règlement de la Coupe de Groupement U13 : Horaire (10 H 00) :

- Rendez-vous sur les stades à **9 H 15**.
- Début de l'épreuve de jonglerie à **9 H 40** (Chaque joueur doit être en possession de son ballon)
- Début des rencontres à **10 H 00** précise (Horaire Obligatoire).
- Un joueur(e) ne pourra être inscrit (e) sur la feuille de match que s'il (elle) en possession de sa licence ou, à défaut, d'une pièce d'identité avec sa photo et muni (e) d'un certificat médical qui peut-être celui figurant sur la demande de licence (original ou copie) établie au nom du joueur (e) et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite.
- L'équipe se compose de **8 joueurs** dont un gardien de but et de **3 remplaçants**.
- Pour les plateaux à **4 équipes**, les équipes joueront **3 matches de 20 minutes** (sans mi-temps).
- Ballon taille N°4
- Hors-jeu sanctionnés à partir de la ligne médiane.
- Les remplacements sont illimités et effectués à un arrêt de jeu.
- Coups francs directes ou indirectes en fonction de la faute (cf. lois du jeu foot à 8 sur site du District).
- Les joueurs adverses se placent à 6 m.
- Le gardien n'a pas la possibilité de se saisir du ballon à la main, dans sa surface de réparation, sur une passe d'un partenaire. Si c'est le cas, l'arbitre sifflera un coup franc indirect sur la ligne des 13m au plus proche de la faute.
- Interdiction pour le gardien de relancer le ballon de volée ou de ½ volée. Si c'est le cas, l'arbitre sifflera un coup franc indirect sur la ligne des 13m au plus proche de la faute.
- Sur une sortie de but la remise en jeu est réalisée aux 9m (au niveau du point de penalty) et non sur la ligne des 13m
- Sur toutes les reprises de jeu l'adversaire le plus proche doit se trouver au minimum à 6m.
- Dimension de la surface de réparation : 26m de large sur 13m de profondeur.

En l'absence d'arbitre officiel, l'arbitrage :

- Se fera à la pièce pour les poules de 4.
- Incombera à l'éducateur de l'équipe qui ne joue pas pour les poules de 3.
- Chaque joueur doit être muni d'un ballon pour l'épreuve de jonglerie.
- Chaque équipe doit être en possession d'un second jeu de maillots ou un jeu de chasuble.

ATTENTION :

- Pour le bon déroulement des plateaux de la "Coupe de Groupement U13" les rotations entre chaque match doivent être rapides. Durée du plateau = 1 heure 20 minutes (plateau de 4 équipes)
- Tous les enfants doivent participer.



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Points : Points attribués : Victoire (3 points) – Match nul (1 point) – Match perdu (0 point).

Classement : S'il y a égalité entre deux équipes au niveau des points.

Il faut pour les départager prendre en compte dans cet ordre les éléments suivants :

- Goal average particulier.
- Epreuve de jonglerie que l'on réalise systématiquement avant le début des rencontres.
- Goal average général.

Nouvelles mesures réglementaires de l'épreuve de jonglerie :

L'épreuve de jonglerie (voir règlement sur la feuille épreuve de jonglerie) est à réaliser obligatoirement avant le début des rencontres. Dans le cas où celle-ci ne serait pas effectuée, aucune équipe ne sera qualifiée pour le tour suivant. Si une ou plusieurs équipes ne réalisent pas l'épreuve de jonglerie avant les rencontres, l'ensemble de leurs rencontres seront considérées comme perdues.

Déroulement de l'épreuve de jonglerie :

Les éducateurs se réunissent avec la feuille de match à remplir. Ils réunissent les joueurs des deux équipes (A avec B et C avec D) afin de rappeler le règlement de l'épreuve de jonglerie.

Puis, les enfants réalisent l'épreuve de jonglerie en binôme (un joueur de chaque équipe).

Chaque joueur compte les jonglages de son adversaire et les résultats sont annoncés au fur et à mesure aux éducateurs.

Objectif :

- Pieds(s) : 50 contacts.
- Tête : 20 contacts.
- Levée du ballon au pied pour le jonglage au(x) pied(s) et à la main pour le jonglage tête.
- Aucune surface de rattrapage.
- Tous les enfants participent et réalisent deux essais au(x) pied(s) et deux essais à la tête.
- Le deuxième essai est réalisé uniquement si le premier n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé.
- Seul le meilleur essai au(x) pied(s) et à la tête de chaque joueur est pris en compte.

Comptage des points :

Il s'effectue sur le total des 8 meilleurs résultats (addition des résultats pieds + tête) sur les 11 participants. En cas d'égalité prendre le meilleur 9^{ème}, le meilleur 10^{ème} et enfin le meilleur 11^{ème}.

9 H 20 : Accueil des Equipes.

9 H 40 : Epreuve de jonglerie (**Merci de prévoir 1 ballon par joueur pour cette épreuve**).

10 H 00 à 10 H 20 : (Match n° 1) : - Terrain n°1 : FC LYON 6 – AS BUERS 1

- Terrain n°2 : VENISSIEUX FC 3 – FC LYON 4

10 H 30 à 10 H 50 : (Match n° 2) : - Terrain n°1 : FC LYON 6 – FC LYON 4

- Terrain n°2 : AS BUERS 1 – VENISSIEUX FC 3

11 H 00 à 11 H 20 : (Match n° 3) : - Terrain n°1 : FC LYON 6 – VENISSIEUX FC 3

- Terrain n°2 : FC LYON 4 – AS BUERS 1

11 H 30 : Remise des récompenses.

COMMISSION U9

Responsable : T. COIGNOT u9glm@free.fr

Rappel des dates :25 mai.

Retour FESTI FOOT DU 25 MAI

Site CHARLY : non reçu

Site US MEYZIEU non reçu

Site FCL non reçu

Site UGA ;ASUL absent, manque feuille effectif FCL,ASVEL.

FCR MULATIERE non reçu

Site BRON TERRAILLON non reçu

Site VENISSIEUX FC non reçu



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Site ASVEL non reçu

Site AS BELLECOUR : RAS

Site ASUL ; Absence équipes de VENISSIEUX et de OL

Site FEYZIN non reçu

Site FC GERLAND non reçu

Site JS IRIGNY non reçu

Site CHASSIEU ; ES Trinite absent, manque feuille effectif FCL

Site AS MONTCHAT non reçu

COMMISSION U7

C.MOUNIER /E. HAMENOU glmu7@free.fr -hamedem@yahoo.com

Rappel :8 juin JND

Inscriptions reçues : AS MONTCHAT : 3 équipes / FCR MULATIERE : 1 équipe (par mail) / ASAV ; 2 équipes / AS BELLECOUR : 3 équipes / CO ST FONTS : 2 équipes / FCL : 12 équipes / US MEYZIEU : 3 équipes / SCBTP : 4 équipes / UGA : 2 équipes / FEYZIN : 3 équipes / ASBGL :3 équipes / ASVEL :4 équipes / FC GERLAND :4 équipes / JS IRIGNY ;2 équipes / CDFC : 5 équipes / VENISSIEUX FC : 8 équipes / CHARLY ; 2 équipes / AS BUERS ; 1 équipe / ES TRINITE : 5 équipes / LYON SPORT METROPOLE : 1 équipe (par mail)

Soit 70 équipes.

Les équipes seront réparties par moitié le matin et l'après-midi sur le site de l'**ASBGL** Stade J. JAURES à BRON.

Nous vous demanderons de bien respecter vos désignations sous peine de ne pas pouvoir participer, vu le nombre d'équipes présentes ce jour-là.

Prévoir un **BALLON** par équipe et des chasubles.

1^{er} VAGUE - Equipes convoquées pour 9h et début des rencontres à 9h30

ASBGL 1-2-3 / FCL 1-2-3 / UGA 1-2 / FEYZIN 1-2-3 / AS MONTCHAT 1-2-3 /CO ST FONTS 1- 2.

2^{ème} VAGUE : Equipes convoquées pour 10h et début des rencontres 10h30

VENISSIEUX FC 1-2-3-4 / SCBTP 1-2-3-4 / JS IRIGNY 1-2 / FCL 4-5-6 / CHARLY 1-2 / CDFC 1-2-3-4-5

3^{ème} VAGUE - Equipes convoquées pour 13h30 pour débiter à 14h.

FCL 7-8-9 / VENISSIEUX FC 5-6-7-8 /US MEYZIEU 1-2-3 / FCL 10-11-12 / ES TRINITE 1-2-3

4^{ème} VAGUE - Equipes convoquées à 14h30 pour débiter à 15h30

FC GERLAND 1-2-3-4 / LYON SPORT / ES TRINITE 4-5 / ASAV 1-2 / AS BUERS 1 / FCR MULATIERE 1 /AS BELLECOUR 1-2-3 / ASVEL 1-2-3-4

Les enfants participeront à des matchs avec animations suivi d'un temps de repos en passant par le stand photo avant de s'amuser sur des jeux, puis remise des récompenses.

Le timing étant extrêmement serré, merci par avance de respecter les horaires.

Info pratique : vous aurez la possibilité de vous garer à proximité du stade sur l'espace publique ou au parking A. FRA-CHET 40 rue J. VERNE avec accès direct au terrain.



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 28 mai 2024

Membres : E. MONTEIL - A. MONTEIL – M. FOREST - O. MONTEIL – E. CHAMOT- S. ST DIDIER

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

➡ PRESIDENCE

Président de groupement : Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

Vice-président Délégué : Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 06 septembre à 19 h 00 au stade de Colombier

JOURNEE DE CLOTURE LE 25 MAI.

Trop d'équipes ont fait forfait sur une journée programmée en début de saison, ceci est anormal, les clubs qui vous recevaient ont été lésés, à Usel 3 équipes au lieu de 7 l'organisation prévue n'est plus la même, ce n'est qu'un exemple. De plus il est anormal que les clubs ne préviennent pas.

Bien entendu vous serez amendés.

➡ COMMISSION COUPE U13/U15/U17/SENIORS

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

Infos importantes pour les finales à 11

Le 1^{er} juin vous serez reçus par Genas dans le même temps une finale foot adapté avec 8 équipes aura lieu sur le terrain annexe, je vous demande d'en informer vos supporters respectifs c'est une fête pour eux aussi, je compte sur vous

Le 1^{er} club nommé de chaque catégorie vient avec sa tablette (club recevant) sauf pour les U13

Les frais arbitraux seront prélevés automatiquement sur le compte du club par le DLR

Coupe Seniors

Finale 1^{er} juin à Genas - 19 h 00 : Ozon 1 – Chasse 1

Coupe U17

Finale 1^{er} juin à Genas - 16 h 00 : Corbas 1 – Colombier 2

Coupe U15

Finale 1^{er} juin à Genas - 14 h 00 : Loire 1 – Usel 1

COUPE U13 - Le 09/05 nous avons reçus les éducateurs des finalistes de la coupe

ASSP : Manon Sanlaville

Entente ST Priest : Driss Sif

Chandieu/Heyrieux : Laurent Poloni – Jimmy Gouin

Pusignan : absent non excusé

Cette réunion avait pour but de donner les informations importantes concernant la journée du 1^{er} juin

Vous êtes convoqués à 8 h 30 pour le match à 9 h 30

Vous venez avec : 2 jeux de maillots – ballons pour les jongles

Avec votre feuille de jongles préremplie accompagnée de vos licences papier tirées sur footclub

L'équipe qui participe est celle qui s'est qualifiée



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

Tout problème sur et autour du terrain avec joueur ou parent entraîne l'exclusion de l'équipe concernée

Pour information : Se déroulera en même temps que les finales U13 sur le terrain annexe les finales foot adapté Merci aux éducateurs d'expliquer aux enfants et aux parents avant de venir et d'aller les encourager

Tirage des lettres pour l'ordre des matchs :

- A Entente 1
- B ASSP 4
- C ACH 2
- D Pusignan 1
- E ASSP 3

➡ COMMISSION U13 - U12

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

Equipes recevante pour la dernière journée du 25/05/2024 :

Poule A : Pusignan manque la feuille de résultats

Poule C : Loire manque les résultats

Poule D : USVJ manque les résultats

Poule H : Chaponnay/Marenes manque les résultats

Poule J : Chasse manque les résultats

Feuille non parvenue et pas de FMI :

Poule G journée 7 du 04 mai : Genas 4 – Corbas 3

➡ COMMISSION U10 - U11

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – N° Portable 06 14 69 52 81

Courriers-messagerie :

GS Chasse/Rhône : Noté.

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES U11.

Journée du 23 mars 2024 : Aucune.

Journée du 6 Avril 2024 : Aucune.

Journée du 4 mai 2024 : **POULE C**

Journée de clôture du 25 mai : Merci de nous les retourner rapidement.

SO Pont-de-Chéruy.

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES U10.

Journée du 23 mars 2024 : Aucune.

Journée du 6 Avril 2024 : Aucune.

Journée du 4 mai 2024 : **POULE B**

FC La Seienne.

Journée de clôture du 25 mai : Merci de nous les retourner rapidement.

➡ COMMISSION U8 - U9

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 21 46 76 26

Sylvain St Didier : 06 28 18 72 93 Stagiaire

Important : Manque les feuilles de plateau et feuilles effectifs du 4 mai 2024. Dernier rappel avant **amende semaine prochaine**

U8 So Pont de Chéruy - Entente St Priest

U9 Cs Vienne



PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

➔ COMMISSION U6 - U7

Éric CHAMOT : 06.58.55.24.57.

Courrier-messagerie :

A.S. Diémoz : terrain indisponible à compter du 13 mai 2024.

Feuilles manquantes :

R.A.S.

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS :

Suite à vos inscriptions et demandes particulières vous trouverez ci-dessous les différents groupes constitués et l'organisation des rotations :

MATIN

1^{ère} rotation : accueil des clubs à 0900. Début des activités à 09h30.

U.S. LOIRE GR1 (4) – F.C. COLOMBIER SATOLAS (2) – C.S. VIENNE (1) – F.C. CORBAS (5) – F.C. TERNAY (2).

2^{ème} rotation : accueil des clubs à 09h45. Début des activités à 10h15.

U.S. LOIRE GR2 (3) – SPORTING NORD ISERE (2) – EV.S. GENAS (4) – A.S. DIEMOZ (1) – U.S. VAL D'AMBY (2) - - EV.S. GRENAY (2)

3^{ème} rotation : accueil à 10h30. Début des activités à 11h00.

E.S. FRONTONAS CHAMAGNEUX (2) – A.S. RHODANIENNE (3) – ST ALBAN SPORT (2) – MUROISE F.C. (3) – A.CHANDIEU HEYRIEUX (4) – ENTENTE ST PRIEST (2).

APRES-MIDI

4^{ème} rotation : accueil des clubs à 13h30. Début des activités à 14h00.

C.S. OZON (3) – C.S. VAULX MILIEU (1) – SUD LYONNAIS FOOT (5) – F.C. MIONS (1) – A.S. MANISSIEUX (3) – F.C. SEVENNE (1) - F.C. CHAPONNAY MARENNES (2).

5^{ème} rotation : accueil des clubs à 14h15. Début des activités à 14h45.

G.S. CHASSE (2) – U.S. VILLETTE D'ANTHON (4) – S.C. LA REVOLÉE (2) – U.S.E.L. (3) – C.S. LA VERPILIERE (2) – A.S. PUSIGNAN (2).



FOOT LYON RHÔNE

PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

RENCONTRES ET DESIGNATIONS

WEEK-END DU 31 MAI AU 2 JUIN 2024

WEEK-END DU 7 MAI AU 9 JUIN 2024

Futsal D1 / Phase Unique	Poule Unique	32
---------------------------------	---------------------	-----------

Dimanche 09/06/2024 18H

25903101 54900.2 Ent.Montchat Plvpb 1- OI 2 Gymnase Tony Bertrand à LYON
 Arbitre centre TL 2806
 Arbitre assistant 2

Pratique Futsal U18 / Phase 2	Poule B	171
--------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 02/06/2024 11H15

27619795 72842.1 Lyon Moulin A Vent 22- Venissieux Fc 21 Gymnase Longchambon à LYON
 YF Accord commission

Coupe De Lyon Du Rhone Seniors / Phase Unique	Poule Unique	47
--	---------------------	-----------

Dimanche 02/06/2024 17H30

28156878 79294.1 (S REG1) F.C. St Cyr Au - F.C. Gerland Lyon 1 (SE Mont 1 D1) Stade Municipal1 à MONTANAY

Indispo Arbitre centre BELAID Faouzi 2520350612 37 km
 Arbitre assistant 1 TEMIMI Rami 2599863044 36 km
 Arbitre assistant 2 MOKEDDEM Fethallah 2519428310 39 km
 Délégué principal BENNOUI Nadia 9603457279 27 km

28156879 79295.1 (S REG1) Lyon La Duchere - C.S Meginand 1 (SE D1) 2 Stade Municipal 2 à MONTANAY

Arbitre centre CHEKIR Sahbi 2520351931 32 km
 Arbitre assistant 1 BASKAL Sulyman 2543429063 81 km
 Arbitre assistant 2 DURGUN Emin 2548613972 36 km
 Délégué principal GUETTY Maud 2508691673 16 km

Coupe Magat Beaujolais Sen / Phase Unique	Poule Unique	167
--	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2024 17H

28165828 79333.1 (SE D2) Fc Lamure Poule 1- Domtac Fc 2 (SE D1) Stade Municipal à ST GEORGES DE RENEIN

Arbitre centre BERUJON Christophe 2558633607 6 km
 Arbitre assistant 1 MABROUK Mohamed 2544268816 6 km
 Arbitre assistant 2 HABIBECHE Mourad 2520528663 15 km
 Délégué principal GRAU Eric 2547939573 32 km

Coupe Des Vignerons Beaujolais / Phase Unique	Poule Unique	253
--	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2024 14H30

28165822 79332.1 (SE D4) Ent.Fst.Osb 2 1- F.C. Pontcharra St L 3 (SE D4) Stade Municipal à ST GEORGES DE RENEIN

Arbitre centre HABIBECHE Mourad 2520528663 15 km
 Arbitre assistant 1 MABROUK Mohamed 2544268816 6 km
 Arbitre assistant 2 BERUJON Christophe 2558633607 6 km
 Délégué principal GRAU Eric 2547939573 32 km

Coupe Ballandras Brev Seniors / Phase Unique	Poule Unique	168
---	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2024 16H30

28162756 79311.1 (SE D3) A.S. St Martin En - Olympique Lyon Sud 2 (SE Ha 2 D2) Stade Clos De Beauregard 1 à ST GENIS LAVAL

Arbitre centre BOIZET Herve 871810259 9 km
 Arbitre assistant 1 HAMADOU Boualem 2599864621 15 km
 Arbitre assistant 2 HADDADI Amine 2547507982 17 km
 Délégué principal DUCHAMP Alain 2599862089 12 km

Coupe Monts Lyonnais Brevenne / Phase Unique	Poule Unique	256
---	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2024 14H

Coupe Monts Lyonnais Brevenne / Phase Unique	Poule Unique	256
---	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2024 14H

28156310	79274.1	(SE D4) F.C. St Romain De - F.C. Meys Grezieu 2 (SE Po 1 D4)	Stade Clos De Beauregard 1 à ST GENIS LAVAL
Arbitre centre	HADDADI Amine	2547507982	17 km
Arbitre assistant 1	HAMADOU Boualem	2599864621	15 km
Arbitre assistant 2	BOIZET Herve	871810259	9 km
Délégué principal	SINA Lucien	2500097148	3 km

Coupe M Pacard Gsm Seniors / Phase Unique	Poule Unique	202
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 17H

28167453	79340.1	(SE D3) Ev. De Lyon 2 - Ev. De Lyon 1 (SE D2)	Complexe Sportif Arthur Roche à GENAY
Arbitre centre	ABDI Kamel	2568640350	25 km
Arbitre assistant 1	BENELMAADADI Smain	2510699686	27 km
Arbitre assistant 2	MAHJOUBI Achraf	2546179359	17 km
Délégué principal	BERTORA Emilie	9603754666	11 km

Coupe L Guichard Glm Seniors / Phase Unique	Poule Unique	249
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 17H

28165782	79328.1	(SE D3) Villeur A.S.A 2 - F.C. Gerland Lyon 2 (SE D3)	Stade Des Iris 2 à VILLEURBANNE
Arbitre centre	OURRI Julien	2520428796	38 km
Arbitre assistant 1	LAKHAL Mohammed Amine	9603458217	12 km
Arbitre assistant 2	DOUFENE Amirouche	2508685673	13 km
Délégué principal	BENNOUI Nadia	9603457279	9 km

Coupe Gvr Seniors / Phase Unique	Poule Unique	165
---	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 19H

28156551	79286.1	(SE D3) C.S. Ozon St - G.S. Chasse 1 (SE D2) Symphor 1	Stade Edmond Pouzet 1 à GENAS
Arbitre centre	KEROUANI Nabil	2520430826	17 km
Arbitre assistant 1	ROUABI Rachid	2599861563	12 km
Arbitre assistant 2	CHTOUROU Amine	2543361226	16 km
Délégué principal	LAMBERT Laurent	2545605444	23 km
Délégué adjoint 1	VERRIER Denis	2599865079	50 km

Coupe De Lyon/Rhone Veterans / Phase Unique	Poule Unique	163
--	---------------------	------------

Vendredi 31/05/2024 20H

28167535	79341.1	(VETERANS) Bron Grand - Scol 35 (VETERANS) Lyon 35	Stade Jean Jaurès à BRON
Arbitre centre	ELKHCHINE Youssef	2545247135	6 km
Arbitre assistant 2			
Délégué principal	KEROUANI Hocine	2510044056	7 km
28167536	79342.1	(VETERANS) Vaulx E.Velin - Av. S. De Genay 35 (VETERANS)	Stade Francisque Jomard 1 à VAULX EN VELIN
Arbitre centre	MACHANI Moussa	2543360320	8 km
Arbitre assistant 2			

Coupe Vial Feminine / Phase Unique	Poule Unique	181
---	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2024 13H

28167934	79343.1	(FEMD1A11) Am.S. De - F.C. Gerland Lyon 1 Diemoz 1 (FEMD2A11)	Stade Municipal1 à MONTANAY
Arbitre centre	MURGUE Florian	2543583822	55 km
Arbitre assistant 1	KISSA Yacine	2546782303	19 km
Arbitre assistant 2	AIT AISSA Madjid	2546570925	10 km
Délégué principal	BERTORA Emilie	9603754666	10 km

Coupe Vial Feminine / Phase Unique	Poule Unique	181
---	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2024 13H

28167935	79344.1	(FEMD2A11) Craponne As - A.S.Univ. Lyon 1 1 (FEMD1A11)	Stade Municipal 2 à MONTANAY
Arbitre centre	GARCIA VERO Adrien	2598636139	57 km
Arbitre assistant 1	ABADA Abdelkader	2545725622	20 km
Arbitre assistant 2	BOUILLER Gaetan	871813817	38 km
Délégué principal	DELATTRE Christel	2545392473	10 km

Coupe De Lyon Et Du Rhone U20 / Phase Unique	Poule Unique	159
---	---------------------	------------

Samedi 08/06/2024 15H30

28165356	79326.1	(U20 D2) Usvj 1- Hauts Lyonnais 1 (U20 D1) HEMAMID Ramzi	Stade De La Revole 2 à VILLETTE D ANTHON
Arbitre centre	HEMAMID Ramzi	2545886171	35 km
Arbitre assistant 2			
28165357	79327.1	(U20 D1) Pt De Cheruy 1- F.C. Gerland Lyon 1 (U20 D1)	Stade Léon Desvignes à PONT DE CHERUY
Arbitre centre	FERNOUX Lucas	2544992814	48 km
Arbitre assistant 2			

Coupe Lyon Rhone U18 Feminin / Phase Unique	Poule Unique	177
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 15H30

28156873	79289.1	(U18F11) Ent. Savigny / - St-Priest 2 (U18F11) Asmsp 1	Stade Municipal à SAVIGNY
Arbitre centre	BOUALI M'Hamed El Walid	2548276923	38 km
Arbitre assistant 1	MATHLOUTI Rayan	2545662668	
Arbitre assistant 2	YACOUBI Ilias	2545066123	34 km
Délégué principal	GRAU Eric	2547939573	32 km

Dimanche 02/06/2024 10H

28156872	79288.1	(U18F11) C.F.F. 1968 2- Craponne As 1 (U18F11)	Stade Terre Des Lièvres 1 à CALUIRE ET CUIRE
Arbitre centre	COSAN Emre	2545938378	43 km
Arbitre assistant 1	AMGHAR Maxence	2544384882	22 km
Arbitre assistant 2	HALICIOGLU Mehmet	2546883361	51 km
Délégué principal	KEROUANI Hocine	2510044056	8 km

Coupe De Lyon Et Du Rhone U17 / Phase Unique	Poule Unique	160
---	---------------------	------------

Samedi 08/06/2024 15H30

28165351	79324.1	(U17 D1) Neuville S/S 2- F.C. Pontcharra St L 1 (U17 D1)	Stade Jean Oboussier 2 à NEUVILLE SUR SAONE
Arbitre centre	GOUSSET Thomas	2546191746	4 km
Arbitre assistant 1	HADJ MIMOUNE Adam	2545879717	23 km
Arbitre assistant 2	BOUKHKHOUCHE Rayan	2548013968	16 km
Observateur principal	KAYADJANIAN Armand	2544304448	50 km

Samedi 08/06/2024 17H30

28165352	79325.1	(U17 D2) Ent.S. St Priest 1- F. C. Franc Lyonnais 1 (U17 D1)	Stade Jacques Joly N° 1 à ST PRIEST modification terrain suite mai
Arbitre centre	LATHUILLIERE Enzo	2546633460	30 km
Arbitre assistant 1	MESSAI Imrane	2546223288	14 km
Arbitre assistant 2	GAFFIOT Florian	2545953810	18 km
Observateur principal	MAAOUI Khalil	2545299837	10 km

Coupe Beaujolais U17 / Phase Unique	Poule Unique	254
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 17H

Coupe Beaujolais U17 / Phase Unique	Poule Unique	254
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 17H

28166199	79334.1	(U17 D3) R.C. Beligny Villefr- 1 Domtac Fc 3 (U17 D2)	Stade Municipal 1 à GLEIZE
Arbitre centre	MABROUK Mohamed	9603109085	34 km
Arbitre assistant 1	ROUABI Abdelrahmane	2546607353	55 km
Arbitre assistant 2	DJEBALI Ylies	2546321856	53 km
Indispo Délégué principal	DESHAYES Pascal	2599861571	24 km

Coupe Brevenne U17 / Phase Unique	Poule Unique	257
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 16H30

28156315	79275.1	(U17 D2) Ent. Hbf/La Gie 1- D1 F.C. Ste Foy Les Lyo 1 (U17 D1)	Municipal-2 à ST MARTIN EN HAUT
Arbitre centre	BOUGUILA Wael	2547533231	48 km
Arbitre assistant 1	BOUKABENE Nail	2547363108	43 km
Arbitre assistant 2	OUNALLI Ryan	2546637244	24 km
Délégué principal	GUILLOT Bernard	2510045501	20 km

Coupe Gsm J Large U17 / Phase Unique	Poule Unique	203
---	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 14H

28167417	79339.1	(U17 D2) Ev. De Lyon 1- Ecully As 2 (U17 D3)	Complexe Sportif Arthur Roche à GENAY
Arbitre centre	ROUIBAH Mohamed Amir	2548095482	40 km
Arbitre assistant 1	MABROUK Fares	2546193344	32 km
Arbitre assistant 2	GAFFIOT Florian	2545953810	36 km
Délégué principal	DELATTRE Christel	2545392473	10 km

Coupe Glm U17 / Phase Unique	Poule Unique	250
-------------------------------------	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 14H30

28165792	79330.1	(U17 D2) Bron Grand Lyon - Meyzieu 2 (U17 D2) 1	Stade Des Iris 1 à VILLEURBANNE
Arbitre centre	KEJEIOU Ilyess	2546859478	0 km
Arbitre assistant 1	BENCHERIF Mehdi	2545435275	2 km
Arbitre assistant 2	CHAMA Abdoul Aziz	9603617649	8 km
Délégué principal	DUCHAMP Alain	2599862089	34 km

Coupe Gvr U17 / Phase Unique	Poule Unique	252
-------------------------------------	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 16H

28156535	79285.1	(U17 D3) F.C. De Corbas 1- Fc Colombier-Satolas 2 (U17 D1)	Stade Edmond Pouzet 1 à GENAS
Arbitre centre	REMADI Safwane	9603291764	22 km
Arbitre assistant 1	HAFIANE Youness	2546691203	10 km
Arbitre assistant 2	BOUGUILA Marjane	9602720074	12 km
Délégué principal	VERRIER Denis	2599865079	50 km

Coupe De Lyon Et Du Rhone U15 / Phase Unique	Poule Unique	161
---	---------------------	------------

Samedi 08/06/2024 15H30

28165337	79320.1	(U15 D1) Ach 1- Lyon Football Fc 2 (U15 D1)	Stade Municipal à HEYRIEUX
Arbitre centre	KARAAGAC Theo	2546980028	79 km
Arbitre assistant 1	DURGUN Yusuf	2547089796	79 km
Arbitre assistant 2	LESSIG Bilell	2547216956	23 km
Observateur principal	CIMIER Guillaume	199151884	26 km

Samedi 08/06/2024 18H

28165338	79321.1	(U15 D2) Scbt 1- F.C. Ste Foy Les Lyo 1 (U15 D1)	Stade Léo Lagrange à BRON modification horaire suite acc
Arbitre centre	EL MAHRAD Nassim	2547509629	8 km
Indispo Arbitre assistant 1	CHAOUCH Diya	2546732905	8 km
Arbitre assistant 2	BEGHIDJA Noa	9603448755	17 km

Coupe Beaujolais U15 / Phase Unique	Poule Unique	255
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 14H30

28165805	79331.1	(U15 D3) Beaujolais Foot 1 - F.C. Pontcharra St L 1 (U15 D1)	Stade Municipal 1 à GLEIZE
Arbitre centre	SACIRI Muhamed	2547036760	39 km
Arbitre assistant 1	MARBOUL Bilal	2547588316	45 km
Arbitre assistant 2	VIALA Gaspard	2547220739	34 km
Délégué principal	GUETTY Maud	2508691673	8 km

Coupe Brevenne U15 / Phase Unique	Poule Unique	258
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 14H

28156320	79276.1	(U15 D3) Olympique Lyon - Hte Brevenne F. 1 (U15 D1) Sud 2	Stade Municipal à ST MARTIN EN HAUT
Arbitre centre	YILMAZ Ahmet Akif	2546806683	43 km
Arbitre assistant 1	ZARAOUI Narjes	9603123760	42 km
Arbitre assistant 2	SAADAOUI Mohamed	9602846357	38 km
Délégué principal	GUILLOT Bernard	2510045501	20 km

Coupe Gsm C Lariviere U15 / Phase Unique	Poule Unique	204
---	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 10H

28167411	79338.1	(U15 D2) F.C. St Cyr - - Vaulx Olympiq 2 (U15 D4) Collon 1	Complexe Sportif Arthur Roche à GENAY
Arbitre centre	TALL Hamady	2548305201	29 km
Arbitre assistant 1	MERT Yusuf	9602777445	29 km
Indispo Arbitre assistant 2	GHERAIRI Ayoub	9602689353	35 km
Délégué principal	DELATTRE Christel	2545392473	10 km

Coupe Glm U15 / Phase Unique	Poule Unique	251
-------------------------------------	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 10H

28165787	79329.1	(U15 D2) Asvel Villeurbanne- Lyon Football Fc 3 (U15 D2) 1	Stade Des Iris 1 à VILLEURBANNE
Arbitre centre	DESSALLE Maxime	9602212145	25 km
Arbitre assistant 1	CONUS Lorenzo	2547364177	23 km
Arbitre assistant 2	BENHARRAT Jibrail	2547368533	3 km
Délégué principal	DUCHAMP Alain	2599862089	34 km

Coupe Gvr U15 Mejean / Phase Unique	Poule Unique	183
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 14H

28156499	79284.1	(U15 D3) U.S. Loire - Usel Foot 1 (U15 D1) S/Rhone 1	Stade Edmond Pouzet 1 à GENAS
Arbitre centre	LESSIG Bilell	2547216956	18 km
Arbitre assistant 1	SCHUPPERT Antonin	9604351783	17 km
Arbitre assistant 2	FESSY Yvann	2546751211	63 km
Délégué principal	LAMBERT Laurent	2545605444	23 km

Coupe Lyon Rhone U15 Feminin / Phase Unique	Poule Unique	178
--	---------------------	------------

Samedi 08/06/2024 15H30

28165344	79322.1	(U15FDCH) Chassieu - Fcvb 1 (CDLRU15F) Decines F.C 1	Parc Des Sports R. Troussier 4 à DECINES CHARPIEU
Arbitre centre	MEYER Oceane	9602548991	5 km
Arbitre assistant 1	AUDEL Kelyce	9604441602	5 km
Arbitre assistant 2	CHEVROT Lilian	2547477710	27 km
28165345	79323.1	(U15FDCH) St-Priest 1 - Ev.S. Genas Azieu 1 (U15FDCH)	Stade Jacques Joly N° 3 à ST PRIEST
Arbitre centre	BOUGUILA Marjane	9602720074	3 km
Arbitre assistant 1	REMADNA Dhia	2547625754	13 km
Arbitre assistant 2	SADDIK Soundous	2547936835	12 km

Coupe Lyon/Rhone Futsal Senior / Phase Unique	Poule Unique	176
--	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2024 16H

28171893	79347.1	(FUTS D1) St-Priest 2 - Oi 2 (FUTS D1)		Salle Lucien Lachaize à CALUIRE ET CUIRE
Arbitre centre		COUTURIER Adrien	2544491087	
Arbitre assistant 1		CANILLAS Philippe	2520349683	49 km
Arbitre assistant 2				

Coupe De L'Avenir Futsal / Phase Unique	Poule Unique	182
--	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2024 14H30

28156368	79280.1	(FUTS D2) Lyon 8 Futsal 1 - As Martel Caluire 4 (FUTS D2)		Salle Lucien Lachaize à CALUIRE ET CUIRE
Arbitre centre		KARAMOKO Gaoussou	2338137796	8 km
Arbitre assistant 1		TOUCHAL Mehdi	2543184412	11 km
Arbitre assistant 2				
Délégué principal		VERRIER Denis	2599865079	48 km

Coupe Lyon Et Rhone Futsal U18 / Phase Unique	Poule Unique	169
--	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2024 13H

28156362	79279.1	(FUTSU18) A. Futsal De - Fc Vaulx E.Velin 21 Vaulx E 21 (FUTSU18)		Salle Lucien Lachaize à CALUIRE ET CUIRE
Arbitre centre		OUNNAS Faride	2538621293	13 km
Arbitre assistant 1		OUNNAS Tahar	2545995905	13 km
Arbitre assistant 2				
Délégué principal		GUILLOT Bernard	2510045501	15 km

Challenge Futsal U15 / Phase Unique	Poule Unique	170
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 17H

28168074	79346.1	(FUTSU15) Grand Ouest - As Martel Caluire 1 Associat 1 (FUTSU15)		Salle Lucien Lachaize à CALUIRE ET CUIRE
Arbitre centre		KHALFAOUI Saad	2529426236	2 km

Challenge Futsal U13 / Phase Unique	Poule Unique	273
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 14H30

28157493	79297.1	(PFU13) Grand Ouest - Condrieu Futsal Club 1 Associat 1 (PFU13)		Salle Lucien Lachaize à CALUIRE ET CUIRE
Arbitre centre		LAMRI Sami	2546993797	31 km
Arbitre assistant 2				

Coupe Lyon Et Rhone Futsal U13 / Phase Unique	Poule Unique	271
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2024 15H45

28156325	79277.1	(CLRFUT13) Et.S. Trinite - Olympique Lyonnais 1 Lyon 1 (CLRFUT13)		Salle Lucien Lachaize à CALUIRE ET CUIRE
Arbitre centre		LAMRI Sami	2546993797	31 km
Arbitre assistant 2				

Seniors Regional 2 / Unique	Poule C	193
------------------------------------	----------------	------------

Samedi 01/06/2024 17H

26048621	26115.2	St. Amplepuisien 1- Marboz Esb 1	Parc Des Sports Henri Malatray à AMPLEPUI
26049178	26321.2	Crest Aouste 1- Domtac Fc 1	Stade Johan Hamel à CREST
26066736	26675.2	Roch S.Genest 1- Craponne As 1	Stade Grangeneuve à ROCHE LA MOLIERE

Seniors Regional 2 / Unique	Poule D	194
------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 02/06/2024 15H

25982186	24186.2	Fclsd 2- Lyon Football Fc 1	Parc Des Sports Courtois Fillot 2 à LIMONEST
25982189	24189.2	Andrezieux-Boutheon 2 - Venissieux Fc 1	Complexe Sportif Gouyonnière 2 à ANDREZIEUX BOUTHEON
26045657	25282.2	O. Valence 2- Et.S. Trinite Lyon 1	Stade Passelegue 1 à VALENCE

Seniors Regional 2 / Unique	Poule E	195
------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 02/06/2024 15H

25982317	24251.2	Sud Lyonnais F 2013 1- Js Chamberienne 1	Stade De La Plaine 2 à COMMUNAY
25982321	24255.2	A.S. De Montchat Lyo 1- Annecy Le Vx 1	Stade Marc Vivien Foé 1 à LYON
26049220	26342.2	Sporting Nord Isere 1- Chaponnay Mar 1	Stade De La Prairie à VILLEFONTAINE
26049221	26343.2	Chilly 1- St-Priest 2	Stade Municipal 1 à CHILLY

Seniors Regional 3 / Unique	Poule D	199
------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 02/06/2024 15H

25982849	24519.2	A.S. St Martin En Ha 1- S.Priest/Jar 1	Stade Municipal à ST MARTIN EN HAUT
Arbitre assistant 1		MAURIES Pierre 2546141301	89 km
Arbitre assistant 2		ROUSSILLON Alain 2510461452	69 km

Seniors Regional 3 / Unique	Poule F	201
------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 02/06/2024 15H

25983198	24646.2	Oullins Casc 1- Echirolles Fc 2	Stade Du Merlo N° 3 à OULLINS
Arbitre assistant 1		ABARKAN Souhil 2544567303	60 km
Arbitre assistant 2		SALAMONE Thomas 2544314389	58 km
25983202	24650.2	Divonne 1- Pt De Cheruy 1	Complexe Sportif N°1 à DIVONNE LES BAINS
Arbitre assistant 1		DAOUARA Ghazi 2599864746	
Arbitre assistant 2		TOK Musa 2529406825	104 km
26048744	26135.2	St Andre Le Gaz As 1- La Verpilliere 1	Stade Municipal 1 à ST ANDRE LE GAZ
Arbitre assistant 1		MASSON Alexis 2544722675	143 km
Arbitre assistant 2		DA CRUZ Antonio 2544310063	120 km

Seniors Regional 3 / Unique	Poule H	203
------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 02/06/2024 15H

25983597	24781.2	Lyon Football Fc 2- F.C. Pontcharra St L 1	Stade Georges Vuillermet à LYON
Arbitre assistant 1		BELAMRI Larbi 2568623101	16 km
Arbitre assistant 2		BEN FEKIH HASSEN Anis 2558634655	27 km
25983598	24782.2	Hauts Lyonnais 2- Decines Uga 1	Stade Thomas Granjon à ST SYMPHORIEN SUR COISE
Arbitre assistant 1		BRUANDET Bertrand 2529417586	19 km
Arbitre assistant 2		MARION Vincent 2529415562	82 km

Seniors Regional 3 / Unique	Poule I	204
------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 02/06/2024 15H

25983727	24845.2	Scol 1- O. De Belleroche 1	Stade Florian Maurice à MESSIMY
Arbitre assistant 1		MOLINO Vincenzo 2578617906	16 km
Arbitre assistant 2		MOLINO Alessandro 2548621232	7 km

Seniors Regional 3 / Unique	Poule I	204
------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 02/06/2024 15H

26072656	26738.2	Grand Ouest Associat 3- Colombier-Satolas Fc 1			
Arbitre assistant 1		HERDA Aziz	2548622292	35 km	Stade Dubot 1 à TASSIN LA DEMI LUNE
Arbitre assistant 2		BONNEVAY Ludovic	2510948263	24 km	

Seniors Regional 3 / Unique	Poule J	205
------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 02/06/2024 15H

25983963	24910.2	St-Priest 3 - Rachais E.S. 1			
Arbitre assistant 1		OULD BOUKHITINE Lyece	2538644800	113 km	Stade Jacques Joly N° 2 à ST PRIEST
Arbitre assistant 2		CETIN Aytakin	2519413197	117 km	
25983964	24911.2	Venissieux Fc 2- Annonay Fc 1			Stade Auguste Delaune 1 à VENISSIEUX
Arbitre assistant 1		DAOUDI Hamid	2529413564	50 km	
Arbitre assistant 2		MECHERI Abdelnor	2520345628	44 km	
25983965	24912.2	Menival F.C. 1- Fc Peageois 1			Stade Alexandre Morin à LYON
Arbitre assistant 1		NEHAR Youcef	2568620915	69 km	
Arbitre assistant 2		ERYURUK Faki	2544294405	89 km	
25983968	24915.2	Ain Sud 2- Asvel Villeurbanne 1			Stade Du Forum Des Sports 1 à ST MAURICE DE BEYNOST
Arbitre assistant 1		ABBACI Mohamed	2538633111	102 km	
Arbitre assistant 2		PARISEL Fabrice	2038614327	141 km	



FOOT LYON RHÔNE

PV 650 DU JEUDI 30 MAI 2024

AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club :	500081	A.S.UNIV. LYON					
Dossier :	22001578	du	23/05/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		21/05/2024	21/05/2024		5,00€

Club :	500124	A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS					
Dossier :	22001534	du	23/05/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		21/05/2024	21/05/2024		5,00€

Club :	504275	C.S. NEUVILLOIS					
Dossier :	21999628	du	21/05/2024	Seniors D2/ Phase Unique	Poule B	25861865	08/05/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		21/05/2024	21/05/2024		25,00€

Club :	504303	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU					
Dossier :	21999630	du	21/05/2024	Coupe Glm U17/ Phase Unique	Poule Unique	28137021	19/05/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Dossier :	22000395	du	22/05/2024	Veterans/ Phase Unique	Poule E	27147857	17/05/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		21/05/2024	21/05/2024		15,00€

Dossier :	22000397	du	22/05/2024	Veterans/ Phase Unique	Poule E	27147857	17/05/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	91	Licence Manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante		21/05/2024	21/05/2024		120,00€

Dossier :	22000398	du	22/05/2024	Veterans/ Phase Unique	Poule E	27147857	17/05/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		21/05/2024	21/05/2024		10,00€

Dossier :	22001433	du	23/05/2024	U12 Poules Label Jeunes/ Phase 2	Poule C	27740879	06/04/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		21/05/2024	21/05/2024		5,00€

Dossier :	22001542	du	23/05/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	26	GLM Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Club :	504416	ENT.S. CHARLY F.					
Dossier :	22001560	du	23/05/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	26	GLM Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Club :	504446	ET.S. LIERGUOISE					
Dossier :	21999076	du	21/05/2024	Foot Loisirs A 11/ Phase Unique	Poule D Niv 2	27276597	04/12/2023
Personne :	TRE - TRESORERIE						

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	21/05/2024	21/05/2024		20,00€
Dossier :	21999078	du 21/05/2024 Foot Loisirs A 11/ Phase Unique	Poule D Niv 2	27276641	15/04/2024	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Club :	504563	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON				
Dossier :	22001435	du 23/05/2024 U12 Poules Label Jeunes/ Phase 2	Poule A	27747909	10/04/2024	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	21/05/2024	21/05/2024		15,00€

Club :	504671	U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES				
Dossier :	21999082	du 21/05/2024 Foot Loisirs A 11/ Phase Unique	Poule B Niv 3	27276459	02/02/2024	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Club :	505605	F.C. LYON FOOTBALL				
Dossier :	22001436	du 23/05/2024 U12 Poules Label Jeunes/ Phase 2	Poule A	27747914	04/05/2024	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	21/05/2024	21/05/2024		15,00€

Dossier :	22001539	du 23/05/2024				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	144	GLM Forfait U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	144	GLM Forfait U7	21/05/2024	21/05/2024		20,00€
Dossier :	22001540	du 23/05/2024				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	21/05/2024	21/05/2024		5,00€

Club :	514696	J.S. IRIGNY				
Dossier :	22001538	du 23/05/2024				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7	21/05/2024	21/05/2024		5,00€

Club :	515453	A.S. ECULLY F.				
Dossier :	21999625	du 21/05/2024 Coupe M Pacard Gsm Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	28041661	15/05/2024	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	21/05/2024	21/05/2024		25,00€

Club :	517825	O. DE RILLIEUX				
Dossier :	21999626	du 21/05/2024 Coupe M Pacard Gsm Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	28041661	15/05/2024	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	21/05/2024	21/05/2024		25,00€

Club :	520835	A.S. DES BUERS VILLEURBANNE				
Dossier :	22001536	du 23/05/2024				

Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7	21/05/2024	21/05/2024		5,00€
Dossier :	22001537	du 23/05/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	21/05/2024	21/05/2024		5,00€

Club :	523341	EV.S. GENAS AZIEU				
Dossier :	22000399	du 22/05/2024	Veterans/ Phase Unique	Poule E	27147857	17/05/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	21/05/2024	21/05/2024		10,00€
Dossier :	22001432	du 23/05/2024	U13 Poules Label Jeunes/ Phase 2	Poule C	27740516	16/03/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	21/05/2024	21/05/2024		5,00€
Dossier :	22002127	du 24/05/2024	Feminin Regional 1/ Unique	Poule Unique	26327651	19/05/2024
Personne :				DEL - DELEGATIONS - MEDIATIONS (8600)		
Motif :	16	Rembours. frais déplacement à délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	62	Frais déplacement délégué / match	21/05/2024	21/05/2024		

Club :	523483	A.S. DE MONTCHAT LYON				
Dossier :	22001566	du 23/05/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	21/05/2024	21/05/2024		5,00€
Dossier :	22001569	du 23/05/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	21/05/2024	21/05/2024		10,00€

Club :	523960	ET.S. TRINITE LYON				
Dossier :	22001454	du 23/05/2024	U13 Inter Groupements/ Phase Unique	Poule A	27740911	04/05/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	27	GLM Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	27	GLM Forfait U13	21/05/2024	21/05/2024		20,00€
Dossier :	22001519	du 23/05/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7	21/05/2024	21/05/2024		5,00€
Dossier :	22001522	du 23/05/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	21/05/2024	21/05/2024		5,00€
Dossier :	22001553	du 23/05/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11	21/05/2024	21/05/2024		20,00€
Dossier :	22001554	du 23/05/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	21/05/2024	21/05/2024		10,00€
Dossier :	22001557	du 23/05/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	27	GLM Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant

Décision : 27 GLM Forfait U13 21/05/2024 21/05/2024 20,00€

Club :	524775	QUATRE VENTS TREVES						
Dossier :	22001381	du	23/05/2024	U15 D4/ Phase Unique	Poule D	27201003	18/05/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Club :	526565	DOMTAC FC						
Dossier :	22000442	du	22/05/2024	U13 Beaujolais/ Phase 2	Poule C	27714045	15/05/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Club :	528347	A. S. MARTEL CALUIRE						
Dossier :	22000443	du	22/05/2024	Play Off Futsal U18/ Phase Finale (2ème M	Poule Basse	28135441	19/05/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Club :	532336	A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE						
Dossier :	22001582	du	23/05/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	23	GLM Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11			21/05/2024	21/05/2024		5,00€

Club :	533109	F.C. GERLAND LYON						
Dossier :	22001452	du	23/05/2024	U13 Inter Groupements/ Phase Unique	Poule B	27740932	23/03/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			21/05/2024	21/05/2024		5,00€

Dossier :	22001545	du	23/05/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	26	GLM Forfait U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11			21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Dossier :	22001547	du	23/05/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	23	GLM Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11			21/05/2024	21/05/2024		5,00€

Dossier :	22001550	du	23/05/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA			21/05/2024	21/05/2024		150,00€

Club :	541589	MENIVAL F.C.						
Dossier :	22001451	du	23/05/2024	U12 Poules Label Jeunes/ Phase 2	Poule B	27747939	04/05/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	66	Saône Métropole Forfait U13			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	66	Saône Métropole Forfait U13			27/05/2024	27/05/2024		20,00€

Club :	549254	A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN					
Dossier :	22000452	du	22/05/2024	Futsal D2/ Phase Unique	Poule A	25903203	18/05/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE						

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Club :	549484	U.S. MILLERY VOURLES				
Dossier :	22000454	du 22/05/2024	Veterans/ Phase Unique	Poule D	27130653	20/05/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Club :	550008	CHASSIEU DECINES F.C.				
Dossier :	22001562	du 23/05/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11	21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Dossier :	22001564	du 23/05/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	21/05/2024	21/05/2024		50,00€

Dossier :	22002110	du 24/05/2024				
Personne :	CAL - APPEL EN LIGUE (8600)					
Motif :	36	Appel	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	36	Frais de procédure d'Appel	16/05/2024	16/05/2024		

Club :	551420	F. C. DU FRANC LYONNAIS				
Dossier :	22001431	du 23/05/2024	U13 Poules Label Jeunes/ Phase 2	Poule A	27747969	06/04/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	21/05/2024	21/05/2024		5,00€

Club :	552969	CLUB SPORTIF ANATOLIA - LYON				
Dossier :	21999629	du 21/05/2024	Seniors D4/ Phase Unique	Poule H	27166421	19/05/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	21/05/2024	21/05/2024		40,00€
Dossier :	22001350	du 23/05/2024	Seniors D4/ Phase Unique	Poule H	27166421	19/05/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	21/05/2024	21/05/2024		15,00€

Club :	560508	GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE				
Dossier :	21999666	du 21/05/2024	U17 D2/ Phase Unique	Poule B	25858098	12/05/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	21/05/2024	21/05/2024		15,00€

Dossier :	21999680	du 21/05/2024	U15 D4/ Phase Unique	Poule G	27202515	04/05/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	21/05/2024	21/05/2024		15,00€

Dossier :	21999681	du 21/05/2024	U15 D4/ Phase Unique	Poule G	27202515	04/05/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	21/05/2024	21/05/2024		10,00€

Club :	561132	SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB				
---------------	---------------	--------------------------------------	--	--	--	--

Dossier :	21999627	du	21/05/2024	Seniors D2/ Phase Unique	Poule B	25861865	08/05/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			21/05/2024	21/05/2024		25,00€

Club :	564297	PASSION FOOTBALL CLUB ANSE						
Dossier :	22001150	du	23/05/2024	Foot Loisirs A 11/ Phase Unique	Poule D Niv 2	27276593	04/12/2023	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			21/05/2024	21/05/2024		20,00€
Dossier :	22001151	du	23/05/2024	Foot Loisirs A 11/ Phase Unique	Poule D Niv 2	27276612	06/05/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Club :	582103	VILLEURBANNE UNITED F.C.						
Dossier :	22001528	du	23/05/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7			21/05/2024	21/05/2024		5,00€
Dossier :	22001530	du	23/05/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	144	GLM Forfait U7			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	144	GLM Forfait U7			21/05/2024	21/05/2024		20,00€
Dossier :	22001532	du	23/05/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	23	GLM Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11			21/05/2024	21/05/2024		50,00€

Club :	590385	SPORTING CLUB BRON TERRAILLON						
Dossier :	21999631	du	21/05/2024	Coupe Glm U17/ Phase Unique	Poule Unique	28137021	19/05/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			21/05/2024	21/05/2024		20,00€

Club :	605860	LYON SPORT METROPOLE						
Dossier :	22001576	du	23/05/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	23	GLM Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11			21/05/2024	21/05/2024		5,00€

Club :	880971	A. S. RIMSKYADES						
Dossier :	21999088	du	21/05/2024	Foot Loisirs A 11/ Phase Unique	Poule F Niv 2	27277906	13/05/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			21/05/2024	21/05/2024		20,00€